



LE CONSEIL RHÉLAN

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Vendredi 20 décembre 2019

9h33 – 12h27

Maison de la Région Grand Est, Strasbourg
(Hémicycle)

Procès-verbal de séance

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture

Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est

2. Mot d'accueil par la présidente et approbation de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 7 juin 2019

4. Présentation du secrétariat permanent du Conseil Rhéna

5. Prises de position sur les résolutions du Conseil Rhéna du 7 juin 2019

6. Projets de résolutions du bureau

Résolution : « Simplifier la procédure relative au formulaire A1 dans la région frontalière »

Résolution : « Participation du Conseil Rhéna au Comité de coopération transfrontalière »

Intervention : « Assemblée parlementaire franco-allemande : quelle solution aux irritants transfrontaliers ? »

- Sylvain WASERMAN, membre du bureau de l'Assemblée, vice-président de l'Assemblée Nationale

7. Travaux et projets des commissions

7.1. Commission Agriculture-Environnement-Climat-Énergie

Résolution : « Agriculture et changement climatique dans la région du Rhin supérieur »

7.2. Commission Transport-Aménagement du territoire-Entraide en cas de catastrophe

Résolution : « Une reconnaissance mutuelle des éco-vignettes allemande et française est possible dans l'espace du Rhin supérieur – une expertise actuelle indique des voies »

- Lioba MARKL-HUMMEL, Chargée de projet senior, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

7.3. Commission Économie-Marché du travail-Santé

7.4. Commission Culture-Jeunesse-Formation-Sport

8. Élections du bureau pour l'année 2020 et présentation des priorités thématiques

9. Présentation de la Stratégie 2030 de la RMT et préparation d'INTERREG VI

- Bärbel SCHÄFER, Présidente du district gouvernemental de Fribourg

10. Donner la parole aux jeunes : bilan de la présidence suisse de la CRS en 2019 et présentation des résultats de l'enquête auprès de la jeunesse

- Elisabeth ACKERMANN, Présidente de la Conférence du Rhin supérieur

11. Divers

12h30 – 13h30 : Buffet (salle de réception au 4^e étage)

PARTICIPANTS

Délégation du Bade-Wurtemberg :

Fritz Brechtel, Josef Frey, Marion Gentges, Martin Kistler, Rüdiger Klos, Joachim Kößler, Frank Mentrup, Margret Mergen, Reinhold Pix, Gabi Rolland, Barbara Saebel, Alexander Schoch, Christoph Schnaudigel, Dorothea Störr-Ritter représentée par Silke Eisfeld

Excusés : Sabine Hartmann-Müller, Martin Horn, Toni Huber, Rainer Stickelberger

Délégation de la Rhénanie-Palatinat :

Matthias Ackermann, Heike Scharfenberger, Wolfgang Schwarz

Excusés : Peter Lerch, Katrin Rehak-Nitsche

Délégation de la Région Grand Est :

Daniel Adrian, Jean-Marie Belliard, Etienne Burger, Vincent Debes, Christian Debeve, Marie-Hélène De Lacoste-Lareymondie, Claudine Ganter (présidente), Jean-Louis Hoerlé, Marianne Horny-Gonier, Evelyne Isinger, Brigitte Klinkert représentée par Daniel Adrian, Frédéric Pfliegersdoerffer, Christèle Willer, Huguette Zeller

Excusés : Marcel Bauer, Jean-Luc Bohl, Francis Kleitz, Michèle Lutz, Laurence Muller-Bronn, Roland Ries, Pascale Schmidiger, Jean-Marie Zoellé

Délégation du Nord-Ouest de la Suisse :

Marco Agostini, Anita Biedert, Hans Büttiker, Christoph Hänggi, Andrea Knellwolf, Monika Kornmayer-Hoff, Heinz Lerf, Christian Moesch, Heinrich Überwasser, Christian von Wartburg

Excusés : Ernest Gerber, Andreas Meier, Jean-Daniel Tschan, Daniel Vulliamy

Orateurs :

Elisabeth Ackermann, Lioba Markl-Hummel, Jean Rottner, Bärbel Schäfer, Sylvain Wasserman

Administration :

Stefan Böhm, Corinne Bourger, Rebecca Braun, Christina Hof, Reinhard Hönle, Lionel Kinderstuth, Christian Kleinert, Frédéric Messinéo

Autres participants :

Prof. Angela Diehl-Becker, Jean-Baptiste Cuzin, Manuel Friesecke, Edda Greiner, Alexis Lehmann, Dominique Lorrette, Pascale Mollet-Pfiffert, Bärbel Nückles, Frank Rotter, Daniel Schaeffer, Jean-Baptiste Schiber, Norma Serpin, Georg Walter, Andrea Zechnall

1. Ouverture

Mme Claudine GANTER :

Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir d'ouvrir la deuxième séance plénière de l'année 2019 du Conseil Rhénan ici, à Strasbourg. Je voudrais plus particulièrement saluer Monsieur le Président de la Région Grand Est, cher Jean ROTTNER ; Madame la Présidente de la Conférence du Rhin supérieur, Mme ACKERMANN (qui n'est pas encore arrivée, mais connaissant les difficultés de la route, cela ne saurait tarder) ; Madame la Présidente du Regierungspräsidium de Fribourg, chère Bärbel SCHÄFER ; Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Rhénan, soyez les bienvenus chez nous dans cet Hôtel de Région. Pour ouvrir cette séance, je me propose de passer la parole à notre président, M. ROTTNER.

Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est

M. Jean ROTTNER :

C'est rapide ! Mesdames et Messieurs, Chers amis devrais-je dire, permettez-moi de saluer à mon tour tout particulièrement Bärbel SCHÄFER avec qui j'ai toujours beaucoup de plaisir à travailler – et nous avons encore tellement de travail devant nous ! Nous attendons aussi avec impatience l'arrivée d'Elisabeth ACKERMANN. Un petit mot d'amitié à un autre ami des relations franco-allemandes, vice-président de l'Assemblée Nationale, le député Sylvain WASERMAN qui est conseiller régional. Je crois qu'il intervient aujourd'hui dans votre assemblée au titre d'expert. Merci Sylvain, pour ta foi, avec d'autres ! Dans la capacité de dialogue à l'échelle du bassin rhénan, entre nos différents pays, c'est important !

Vous recevoir à Strasbourg aujourd'hui, dans ce temps précis à la fois de l'actualité et des relations entre territoires, est un geste important pour moi. Venir passer quelques instants ici ne l'est pas moins. Un geste important, car je ressens dans mon activité quotidienne que les relations transfrontalières sont en train de s'intensifier dans le bon sens, de se densifier dans nos projets. D'être en capacité aujourd'hui d'inventer un avenir – Sylvain WASERMAN en parlera forcément – de manière à ce que nous puissions, pour nos concitoyens, balayer ces irritants du quotidien, pour simplifier la vie et que la frontière ne soit plus que théorique dans la vie quotidienne de ceux qui nous entourent. Mais, au-delà de cela, nous avons entre nous de vrais projets structurants, significatifs, dont certains sont assez totémiques, comme la reconversion du site de Fessenheim et Bärbel SCHÄFER sait de quoi je parle. Cela nécessite des heures et des heures de travail, de réunion, de rencontre, de meilleure connaissance réciproque et, cela accélère en même temps cette confiance que nous tissons les uns entre les autres.

Je sais, je vous remercie d'ailleurs, que vous avez également travaillé sur l'intelligence artificielle (IA). J'y suis extrêmement attaché parce que convaincu qu'aujourd'hui, dans cette compétition mondiale autour de l'IA, nous avons un rôle à jouer. Aucune de nos régions, quelle que soit sa taille, sa puissance académique ou politique, n'a aujourd'hui à l'échelle mondiale la capacité de peser. Par contre, en lien avec nos politiques nationales, à l'échelle de nos régions, nous pouvons véritablement tisser un maillage dans ce domaine. J'ai beaucoup de plaisir à voir aujourd'hui nos universités, nos centres de recherche dialoguer plus que jamais. J'ai beaucoup de plaisir, alors que j'étais encore à Berlin, il y a quinze jours et que j'ai rencontré chaque représentant, secrétaire d'État des Länder qui nous entourent, que ce sujet revienne de manière systématique avec une envie de construction, une envie positive, de marquer d'une empreinte forte cette volonté de travailler ensemble.

D'ailleurs, je serai aux côtés du Président KRETSCHMANN fin janvier pour découvrir la dynamique du Bade-Wurtemberg. J'étais encore récemment chez Tobias HANS à Sarrebruck pour le même sujet, et je sais que nous avons prévu de nous revoir avec Malu DREYER courant janvier sur ce même point.

Les coopérations frontalières et transfrontalières sont essentielles et concrètes. Au Conseil Rhénan, vous exprimez la volonté de travailler, dans la mandature qui va s'ouvrir, sur le sujet des mobilités, qui sont essentielles pour nous. Nous avons, là aussi, largement lancé le sujet, les uns avec les autres, tout particulièrement entre l'Allemagne et la France (mais au même moment, d'autres dossiers se jouent avec nos amis suisses du côté de Mulhouse). Je crois que la mobilité transfrontalière ferrée est un lien extrêmement puissant, exemplaire. Les commandes de matériel, la régénéscence d'un certain nombre de certaines lignes, la capacité aujourd'hui d'inventer un maillage de transport transfrontalier est essentiel, surtout quand une université comme EUCOR attend aussi de nous un certain nombre de solutions de transport. Mais nous devons dépasser, me semble-t-il, la simple volonté de développer du matériel ou des lignes. Aujourd'hui, il faut aller plus loin, à savoir dans les usages, dans la billettique, dans les tarifs afin que nous puissions être le plus concurrentiel possible dans cette compétition des territoires européens.

Enfin, j'aimerais remercier, pour clore mes propos, si vous me le permettez, l'implication de Claudine GANTER comme présidente cette année de ce Conseil Rhénan. Je sais qu'elle y a mis toute son énergie, toute sa passion, tout son entrain. J'aimerais aussi vous remercier d'avoir pu installer un secrétariat permanent du Conseil Rhénan : c'est un acte politique fort, plutôt que de passer d'un secteur à l'autre, d'avoir une forme de stabilité, d'accompagnement. Le renforcement du positionnement de cette institution était quelque chose de majeur.

Voilà quelques points ce que je souhaitais relever ce matin : une densification de nos échanges, un climat de confiance et de toujours meilleure connaissance nécessaire, de grands projets qui se mêlent à la vie quotidienne de nos concitoyens. Tout cela fait que, petit à petit, à l'image de chacun de nos territoires pris individuellement, nous sommes en train de bâtir un bel espace européen de coopération, ce que nous ne pouvons qu'appeler de nos vœux. Je vous remercie.

Mme GANTER :

Merci beaucoup pour ces paroles. J'aimerais également remercier d'ores et déjà nos invités qui vont intervenir au cours de nos travaux de la matinée. Cher Sylvain, j'ai oublié de te saluer, mais le président l'a fait à ma place. Nos travaux pour cette séance, et dans la continuité de notre engagement, s'inscrivent bien sûr dans notre combat commun pour lever les obstacles transfrontaliers du quotidien. Ce sujet est fondamental pour nous, car c'est bien cela qu'attendent nos concitoyens de part et d'autre des frontières.

4. Présentation du secrétariat permanent du Conseil Rhénan

Sur ce sujet, nous ne pourrons que réussir, avoir des résultats concrets, à travers notre mobilisation commune et en étant à la hauteur de ce défi. Des journées comme celle d'aujourd'hui mettent en lumière nos travaux et renforcent la visibilité du Conseil Rhénan. Notre instance qui se saisit des problèmes du quotidien des citoyens et qui contribue à leur apporter des solutions est bien présente. Nous devons le faire savoir partout. Pour ce faire, nous nous sommes ré-

nement dotés de notre nouveau secrétariat permanent, installé à Kehl auprès de l'Euro-Institut. Maintenant, notre secrétariat nous permet d'optimiser notre gestion administrative et augmente surtout notre capacité à bien communiquer auprès du public. Je voudrais saluer Christian KLEINERT – si vous voulez bien vous lever – qui assure ce secrétariat permanent, qui a pris ses fonctions récemment et a très bien démarré.

(Applaudissements)

2. Mot d'accueil par la présidente et approbation de l'ordre du jour

Dans le cadre de cette plénière, nous travaillerons aujourd'hui sur plusieurs sujets qui nous tiennent à cœur. Vous avez tous l'ordre du jour, comme d'habitude dense et riche. Je voudrais nous souhaiter une bonne séance de travail et j'ouvre nos travaux.

Nous allons commencer par l'approbation de l'ordre du jour. Vous avez ce document. Apportez-vous des remarques ? Tout va bien ? On peut donc considérer qu'il est approuvé ? Merci.

Je voudrais excuser Mme DAMMANN qui ne peut être des nôtres, M. BIERRY qui devait être représenté par M. BERTRAND mais qui entretemps subit lui-même un contretemps et s'en excuse, M. HURTH et M. SCHERER.

Je voudrais introduire Mme KNELLWOLF qui nous rejoint et lui proposer de se présenter rapidement.

Mme Andrea KNELLWOLF :

Bonjour à tous ! Je suis membre du Grand Conseil de Bâle-Ville depuis cinq ans. J'y siège dans la commission Regio ainsi que dans d'autres commissions économiques et d'aménagement du territoire. De profession je suis avocate et je travaille à 80% pour l'industrie pharmaceutique, étant active dans ce domaine depuis 20 ans déjà. Je suis une enthousiaste de la région trinationale. J'ai vécu 16 ans en Allemagne et j'ai une résidence secondaire dans le Languedoc. Je me réjouis beaucoup à l'idée de travailler ensemble et d'aborder nos sujets en commission. Merci beaucoup !

Mme GANTER :

Merci beaucoup, Madame. Bienvenue chez nous et plein d'épanouissement ! Mme KNELLWOLF va s'occuper de la commission économique, qui n'est pas la plus petite de nos commissions. Donc, bonne chance dans vos travaux !

5. Prises de position sur les résolutions du Conseil Rhénan du 7 juin 2019

Nous pouvons maintenant parler des différentes prises de position à la suite de nos résolutions de la séance du 7 juin dernier. Nos résolutions ont provoqué de nombreuses réponses dont on peut, je crois, se satisfaire. Nous avons eu des retours de la Commission Européenne sur l'Intelligence Artificielle. Nous avons eu trois retours. C'est un pas important, car nous en avons rarement eu d'aussi bons. Ils nous encouragent dans nos travaux et à renforcer nos liens. Vous avez pu en prendre connaissance. Dites-moi si vous avez un commentaire, une intervention.

Nous avons également une longue réponse du mandataire du Land de Bade-Wurtemberg, M. Volker RATZMANN, secrétaire d'État sur différents sujets : l'évolution du Museums-PASS-Musées, le transport, des fonds sportifs du Rhin supérieur. Là aussi, des réponses positives qui nous encouragent. Des réponses du ministère des infrastructures numériques, de M. Andreas JUNG qui était d'ailleurs convié aujourd'hui aux côtés de M. Sylvain WASERMAN mais qui n'a pas pu être des nôtres.

Ensuite, nous avons les retours de la partie suisse sur nos thématiques avec un encouragement général à poursuivre nos travaux et une reconnaissance de plus en plus grande du CR. Il y a une certaine dynamique. Nous sommes soutenus par toutes les instances que je viens de citer. Avez-vous des remarques sur ces retours ? C'est bon pour tout le monde ? Bon. Vous nous encouragez donc à continuer dans nos tâches. Merci beaucoup.

Avant de passer aux projets de résolution du bureau, je souhaiterais donner la parole à M. FREY pour la présentation du projet de secrétariat permanent du Conseil Rhénan.

M. Josha FREY :

Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, dans une résolution du 9 décembre 2013, le Conseil Rhénan s'était prononcé en faveur de la création d'un secrétariat du CR. J'ai le plaisir de vous faire savoir que depuis le 1^{er} octobre 2019, donc assez exactement six ans plus tard, nous avons abouti : l'enfant a enfin vu le jour, au bout d'une longue période de gestation. Masi nous savons tous que le travail trinational est de longue haleine avant de produire des résultats. La mise en place du secrétariat commun est vraiment un bon exemple de l'endurance nécessaire et des obstacles à surmonter.

Je voudrais encore saluer officiellement et chaleureusement M. KLEINERT de mon côté, dans sa fonction de coordonnateur du Conseil Rhénan, employé par l'Euro-Institut de Kehl. Je félicite M. KLEINERT pour cette nouvelle et intéressante mission, et me réjouis de travailler avec lui l'année prochaine. Je remercie également l'Euro-Institut et son directeur, M. WALTER qui participe en tant qu'employeur et partenaire de projet INTERREG. Ce nouveau poste va tout d'abord assurer la continuité souhaitée dans le suivi administratif du Conseil Rhénan étant donné que désormais le secrétariat ne changera plus chaque année. En outre, ce nouveau poste à plein temps nous permettra de proposer considérablement plus de services aux membres du Conseil Rhénan comme par ex. un travail accru de relations publiques ou la diffusion d'un bulletin dont vous aurez reçu le premier cette semaine.

La valeur ajoutée dont nous disposons maintenant a déjà été démontrée M. KLEINERT en amont de cette session. Vous trouverez ainsi dans votre dossier de séance un tableau synoptique offrant un aperçu d'ensemble des prises de position sur les résolutions du Conseil Rhénan et une meilleure lisibilité de nos travaux. Vous trouverez également une description détaillée des priorités de notre assemblée pour l'année 2020. Grâce à notre coordonnateur permanent, l'utilisation accrue de l'Intranet et la dématérialisation des activités du secrétariat, qui étaient prévues, pourront avoir lieu dans les mois à venir. De cette façon, le Conseil Rhénan pourra entrer dans une ère nouvelle, tout à fait opportune en l'année 2020 placée sous le signe du développement durable.

C'est à dessein que nous avons installé le poste de notre nouveau coordonnateur au centre de compétences à Kehl où se trouve déjà le siège du secrétariat de la Conférence du Rhin supérieur (CRS). La coopération étroite avec la CRS fait partie de nos objectifs majeurs. Une con-

certation étroite des travaux nous permettra de représenter encore mieux les intérêts de la région du Rhin supérieur vis-à-vis des régions, des États nationaux et de l'Union Européenne. Avec un collaborateur permanent sur place, nous sommes enfin en mesure de travailler d'égal à égal avec la CRS, laquelle a tout de même trois collaborateurs sur place. Le financement de notre secrétariat s'effectue dans le cadre d'un programme INTERREG pour la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2022. Nous disposons certes d'un nouveau coordonnateur, cependant son financement au-delà du 30 septembre 2022 n'est pas encore assuré. Toutes les collectivités territoriales qui constituent le Conseil Rhénan sont invitées dès maintenant à réfléchir à cela. À l'issue de ce projet, si nous sommes vraiment décidés à conserver un secrétariat durable du Conseil Rhénan, nous devons nous mêmes assurer le financement émanant actuellement du FEDER. C'est pourquoi je voudrais commencer d'ores et déjà à plaider en faveur de la pérennité du financement de ce poste, car un coordonnateur permanent constitue une grande valeur ajoutée pour notre organisation. Et maintenant, j'aimerais vous passer la parole, M. KLEINERT afin que vous puissiez vous présenter vous-même rapidement.

M. Christian KLEINERT :

Merci M. FREY, merci beaucoup Mme GANTER, merci aussi pour les paroles aimables à mon encontre et pour la possibilité d'œuvrer pour le Conseil Rhénan comme coordonnateur du secrétariat permanent depuis le mois d'octobre. Je me présente rapidement. Vous avez certainement déjà reçu beaucoup de courriels de ma part. Sinon, nous avons un problème avec notre liste de diffusion, auquel cas je vous serais reconnaissant de me le faire savoir. Je viens à l'origine du Nord de la Hesse, de Kassel, mais j'ai fait mes études à la fois en Allemagne et en France, en sciences politiques, sociologie et administration. Avant cet emploi, j'étais déjà à l'Euro-Institut de Kehl, précisément au Centre de compétences pour les questions européennes où la CRS, le secrétariat permanent, les Infobests et l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau ont leur siège et je me réjouis de pouvoir continuer à travailler en cet endroit parce que c'est tout simplement un environnement professionnel agréable dans le domaine de la coopération transfrontalière. Si vous avez des questions ou souhaiteriez aborder des sujets concernant le Conseil Rhénan, je me tiens bien entendu à votre disposition. Merci beaucoup !

(Applaudissements)

Mme GANTER :

Bonne poursuite dans vos fonctions ! Je voudrais remercier M. FREY qui a été un facilitateur au niveau de l'Eurodistrict pour la mise en place de ce secrétariat permanent. Vous avez entendu ce qu'il peut nous procurer et ce qu'il va encore nous procurer. Nous mettons une grande charge sur vos épaules parce que c'est vous qui allez devoir porter nos travaux et nous espérons bien les faire monter en puissance. Nous comptons vraiment sur vous, mais nous avons vu que cela sera possible. Merci !

6. Projets de résolutions du bureau

Résolution : « Simplifier la procédure relative au formulaire A1 dans la région frontalière »

Je reviens à l'ordre du jour normal. Ce sont des résolutions proposées par le bureau, donc souvent transversales ou d'actualité. Suite à une saisine de l'Eurodistrict PAMINA, nous avons beaucoup discuté sur la simplification de la procédure relative au formulaire A1 dans la région frontalière. Ce formulaire est devenu une entrave à la coopération transfrontalière, notamment

pour les petites et moyennes entreprises qui ne disposent pas toujours de grands moyens en ressources humaines. Nous vous proposons donc cette résolution où nous demandons éventuellement une règle dérogatoire pour adapter les spécificités de la région frontalière franco-allemande, conformément à ce qui est proposé dans une des dispositions du Traité d'Aix-la-Chapelle. Pour cette résolution, avec les membres du bureau, nous nous sommes également appuyés sur l'expertise du Centre Européen de la Consommation. Avant d'ouvrir la discussion, je voudrais donc proposer 2 - 3 mn d'intervention de son représentant.

M. Christian TIRIOU :

Je travaille au Centre Européen de la Consommation. Effectivement, nous avons réalisé une analyse juridique sur cet irritant (c'est le terme que nous utilisons tout le temps en ce moment, car c'est un réel irritant dans notre région frontalière). Qu'est ce que le formulaire A1 ? C'est en fait un passeport Sécurité Sociale. Toute personne qui se déplace à titre professionnel au sein de l'UE doit être en mesure de justifier de la législation sociale qui s'applique à elle. Concrètement, je suis employé au Centre Européen de la Consommation à Kehl. Je suis ici, ce matin, pour une réunion à Strasbourg, donc à l'étranger pour moi. Si je suis contrôlé par l'Inspection du Travail à la sortie (si quelqu'un les a appelés et me dénonce), je suis susceptible d'être sanctionné parce que je n'ai pas mon A1 sur moi. Nous considérons que c'est un irritant, notamment pour les entreprises et les petits organismes transfrontaliers qui n'ont pas le personnel et les ressources nécessaires pour faire les démarches. Normalement, j'aurais dû contacter en amont ma Caisse de Sécurité sociale, remplir des formulaires d'une dizaine de pages pour demander ce A1 afin qu'elle puisse me l'envoyer à temps. Vous voyez que c'est vraiment très complexe.

Quel est le risque de me faire contrôler ? Il n'est pas énorme, mais c'est quand même une épée de Damoclès au-dessus de ma tête et de celle de mon employeur, puisque si les sanctions sont appliquées, cela peut être plusieurs dizaines de milliers d'euros. Nous considérons que ce sont des mesures qui ne sont pas compatibles avec notre zone frontalière.

La problématique est bien connue au niveau européen. Elle est actuellement en discussion. Il y a des réflexions pour alléger les procédures. On parle d'une carte européenne de sécurité sociale, d'exception pour les voyages d'affaires, mais les États-membres n'arrivent pas à se mettre d'accord sur la notion de voyage d'affaires : faut-il y inclure par ex. les prestations de service, les livraisons de bien etc. ? D'ici que l'on trouve une solution à l'échelle européen, je pense qu'il faudra encore attendre. On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même ; donc, si on pouvait trouver en attendant une solution satisfaisante pour tout le monde (entreprises, organismes transfrontaliers, fonctionnaires, élus etc. car tout le monde est concerné), ce serait mieux. J'approuve totalement ce projet de résolution dont je pense qu'il est taillé sur mesure pour notre région frontalière, ici.

Mme GANTER :

Merci beaucoup. Des questions sur ce formulaire A1 ? Non ? Donc, si cette résolution vous convient telle qu'elle a été présentée, je vous propose de passer au vote. Pouvons-nous considérer qu'elle est adoptée ? Oui. Très bien, merci. Vous avez, derrière, la liste des personnalités auxquelles nous allons l'adresser. Je voulais ajouter que Anne SANDER, qui s'est également emparée du dossier et qui apporte un fort soutien sur ce sujet.

Résolution : « Participation du Conseil Rhénan au Comité de coopération transfrontalière »

Intervention : « Assemblée parlementaire franco-allemande : quelle solution aux irritants transfrontaliers ? »

Sylvain WASERMAN, membre du bureau de l'Assemblée, vice-président de l'Assemblée Nationale

La deuxième résolution que le bureau du CR vous propose aujourd'hui est un souhait de participation de notre organisme au Comité de coopération transfrontalière. En effet, lors de la Déclaration commune d'intention du 16 octobre dernier, les gouvernements allemand et français ont décidé d'inclure les représentants suisses et les Eurodistricts de la frontière franco-allemande dans le Comité, mais le Conseil Rhénan ne figure pas dans cette déclaration commune. Nous souhaitons donc souligner notre volonté de participer à l'activité de ce Comité de Coopération transfrontalière, d'où la résolution que nous vous proposons.

Nous proposons, à côté de cette résolution, d'adresser un courrier à Mme Amélie de Montchalin ainsi qu'à M. Michael ROTH pour les rendre attentifs à cette situation, surtout que la présidente de la Commission des Affaires européennes nous avait adressé un courrier qui insistait sur la contribution du CR qui lui semblait essentielle pour renforcer cette coopération transfrontalière. D'où notre action de ce jour. Avant de vous la soumettre pour vote ou pour discussion, je vous propose d'entendre M. Sylvain WASERMAN qui va nous parler du Traité d'Aix-la-Chapelle, puisqu'il en est un peu à l'origine. Monsieur le Député a beaucoup travaillé sur cette problématique. Sylvain, cher collègue, si tu veux bien venir prendre la parole.

M. Sylvain WASERMAN :

Mesdames et Messieurs, Cher amis, bonjour à tous et à toutes ! C'est vraiment un plaisir d'être ici, aujourd'hui. J'ai passé la nuit au perchoir de l'Assemblée Nationale, mais j'ai réussi à prendre le train, qui n'était pas en grève. Je suis très heureux d'avoir un échange avec vous sur la thématique spécifique du franco-allemand, en étant conscient que dans une enceinte trinationale le franco-allemand n'est qu'*un* des éléments de vos travaux. Mais il est néanmoins, à mon sens, un élément majeur tant pour la vallée rhénane que pour l'Europe.

J'aimerais essayer de partager avec vous les progrès extrêmement significatifs et structurants qui ont été réalisés dans la relation franco-allemande depuis deux ans. Le 22 janvier 2018, la Chancelière MERKEL et le Président MACRON ont décidé de relancer un traité d'amitié. Après 56 ans, le Traité de l'Élysée devait être relancé, c'était un message symbolique. Mais ce traité a du fond – sur beaucoup d'aspects. J'aimerais en citer deux trois : des éléments importants sur la défense et l'industrie de défense, des sujets qui n'occupent certes pas nos travaux quotidiens mais qui sont, pour nos pays, d'importance. Mais également, pour la première fois, l'affirmation que la France et l'Allemagne veulent harmoniser leurs modèles économiques et sociaux. C'est la première fois que dans un traité on ne parle pas vaguement de convergence, en disant qu'un jour on convergera, mais réellement d'harmonisation, notamment de nos règles de développement économique et de celles qui s'appliquent à nos PME.

Et puis, le Premier Ministre, dans le cadre de ses travaux, m'a effectivement confié une mission, qui est de rédiger un rapport pour répondre à une question : Qu'est-ce que l'on peut mettre dans un tel traité (qui s'appelait à l'époque Traité de l'Élysée 2 avant de s'appeler Traité d'Aix-la-Chapelle) sur le volet transfrontalier ? J'ai formulé six propositions. J'ai eu l'occasion de rencontrer certains d'entre vous, cher M. MENTRUP notamment, durant ces travaux. J'ai donc

formulé six propositions dont quatre et demi ont été reprises dans le traité. Sans vous en faire la liste, j'aimerais attirer votre attention sur deux éléments. Le premier, c'est l'importance, pour moi, d'une construction dans le domaine de l'économie de demain sur cette zone rhénane, particulièrement importante. Car finalement, nous sommes ici au cœur de l'Europe, à l'endroit où l'industrie du futur peut pleinement s'exprimer et trouver sa place si nous allions nos forces, ce que font déjà nos universités, ce que peuvent faire déjà nos unités de recherche, nos industries. Deuxièmement, en proposant des évolutions sur les langues. L'Allemagne est notamment beaucoup plus avancée que nous sur l'enseignement de la langue du voisin, du moins sur la gouvernance. Et nous avons affirmé dans ce traité quelque chose qui est important pour la constitution de la collectivité européenne d'Alsace : la nécessité que les collectivités territoriales pilotent les stratégies d'enseignement de la langue du voisin, – ce qui fut un combat jusqu'au dernier moment entre le législateur et l'exécutif en France, un État qui reste très jacobin.

Et ce traité nous a aidé, car les traités internationaux sont au-dessus des lois. Et, lorsque, une heure encore avant le vote, à l'Assemblée Nationale, sur la collectivité européenne d'Alsace, on négociait pour pouvoir avoir un rôle stratégique des collectivités territoriales dans le domaine de l'enseignement de l'allemand, nous avons pu nous appuyer sur ce traité qui nous a permis de faire basculer la discussion. Car l'Éducation Nationale acceptait que l'on traite des langues régionales, mais surtout pas de l'enseignement de l'allemand et de la langue du voisin.

Et puis, un troisième point dont j'aimerais vous parler plus avant, qui est la proposition que j'avais formulée sur la création d'un Comité transfrontalier. J'y reviendrai dans un instant, car il me semble très structurant pour vos travaux ; c'est peut-être une opportunité dont je crois qu'il serait bon que vous puissiez pleinement vous en saisir.

En parallèle de ce traité (et cela est moins connu), l'Assemblée Nationale et le Bundestag se sont dit : Finalement, si nos deux États signent à nouveau un traité d'amitié, il est important que nous, parlements, puissions aussi avoir des relations plus proches, surtout si le Traité affirme une volonté d'harmonisation de nos législations, notamment en matière économique et sociale, ce qui signifie bien un travail des parlements. Et donc, l'Assemblée Nationale et le Bundestag ont nommé en parallèle, le 22 janvier, 18 députés dont je faisais partie, 9 français, 9 allemands, pour réfléchir à ce sujet. Au fil des mois, les 18 députés que nous sommes se demandaient ce qu'ils allaient bien pouvoir faire. Nous avons élaboré une proposition qui est une innovation démocratique, qui est la constitution d'une assemblée parlementaire franco-allemande : 50 députés français, 50 députés allemands, qui allaient être la cheville ouvrière de cette convergence de nos deux droits ! Nous avons fait émerger cette idée en juin 2018 et l'avons présentée aux deux bureaux réunis (de l'Assemblée Nationale et du Bundestag) en septembre à Lübeck. J'y étais en tant que vice-président de l'Assemblée Nationale. Nous avons validé cette étape et nous sommes retrouvés en novembre, avec les deux bureaux plus les partis politiques. L'ensemble des partis politiques, sauf les extrêmes à gauche comme à droite, ont validé avec force cette proposition. Et nous avons, en début de cette année, lancé la première assemblée constitutive qui s'est d'abord donné pour mission, après avoir élu son bureau, de travailler sur son règlement intérieur. Or, croyez-moi, quand on parle des cultures française et allemande, faire converger les règlements intérieurs de deux parlements pour faire un règlement commun (les administrations nous avaient dit que nous en aurions pour un an, voire un an et demi), cela n'est pas facile, mais nous avons réussi à le faire pour le milieu de cette année avec beaucoup de volonté et de flexibilité, car il a fallu apprendre de nos cultures respectives. Je ne vous cache pas que la France a beaucoup à apprendre de la décentralisation et du rôle du Parlement allemand, et nous avons probablement quelques éléments inspirants à apporter aussi.

Donc, nous avons convergé sur ces règlements intérieurs et nous avons lancé en septembre une deuxième assemblée parlementaire pour entériner ce règlement intérieur et lancer les axes de travail. Ceux-ci, bien sûr, sont en cohérence par rapport au Traité d'Aix-la-Chapelle. Notamment pour ces groupes de travail qui se lancent, sur l'intelligence artificielle (IA) ; sur la convergence réglementaire pour nos PME (nous en parlerons tout à l'heure dans les irritants du quotidien) et pour les barrières non-tarifaires, notamment pour les PME allemandes qui veulent venir en France ; un troisième sur les enjeux du climat et un quatrième sur l'industrie de la Défense.

Dans ces travaux que nous sommes en train de constituer, l'idée est que l'Assemblée parlementaire franco-allemande valide des positions. Évidemment, cette assemblée parlementaire est le reflet des majorités des deux « maisons-mères », le Bundestag et l'Assemblée Nationale et donc, dès lors qu'ils donnent leur accord sur un texte commun, il faut évidemment l'avoir échangé et sécurisé, puisqu'en termes constitutionnels il ne serait pas possible d'avoir une décision extraterritoriale et il ne serait pas qu'un texte franco-allemand voté à Paris s'applique en Allemagne. Donc, on a besoin de cette architecture où nous proposons, où nous sécurisons, où nous convenons d'une solution laquelle est ensuite ratifiée et validée par nos maisons-mères, comme je les appelle.

Et donc, en parallèle à cette assemblée parlementaire s'est lancé le Comité transfrontalier. Cela a pris un peu plus de temps. D'abord, parce que ce Comité nécessitait la ratification des deux traités, qui a eu lieu tout récemment (le processus de ratification est toujours assez long après la signature). Ce Comité s'est réuni de façon informelle une première fois en novembre ; il se réunira en janvier. Quelle est la philosophie de ce Comité ? Elle a été exposée. J'avais partagé les éléments de mon rapport à la première réunion informelle. Il a plusieurs objectifs, dont deux majeurs.

Le premier est de prendre un à un ces irritants du quotidien, ces éléments issus de la dissonance de nos deux droits et qui peuvent gêner la vie des citoyens frontaliers, en tout cas la complexifier. Les prendre un à un, par priorité et essayer de les résoudre. Et pour ce faire, nous avons autour de la table, dans ce Comité, en France le pouvoir réglementaire avec le préfet ; c'est un préfet qui a une mission spécifique sur le transfrontalier. J'ai planché pendant une journée auprès des vingt préfets français qui travaillent sur le transfrontalier pour bien cadrer au moment de mon rapport le rôle possible de ces préfets qui vont pleinement représenter le gouvernement dans ces éléments transfrontaliers. Le pouvoir législatif, puisque trois parlementaires dont deux députés de l'Assemblée parlementaire franco-allemande seront présents dans ce Comité (j'en fait partie). Et, enfin, les exécutifs locaux : côté français la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace (CEA), l'Eurométropole ; du côté allemand, l'État fédéral et les Länder, le tout dans une organisation qui est naturellement propre à chaque pays, mais qui fait que toutes ces compétences au sens décisionnel du terme et tous ces neurones sont au plus près des problèmes. Et notre pari, c'est que lorsque ces instances-là, au plus près du problème, diront : « La meilleure solution c'est de changer tel décret, de faire évoluer telle loi, ou de lancer telle action », personne ni à Paris ni à Berlin ne pourra prétendre que son analyse est plus fine que ces regards experts et concrets qui auront tenté de construire et de proposer un chemin vers une solution.

Cette logique des irritants du quotidien, lorsque j'écrivais mon rapport sur le Traité d'Aix-la-Chapelle (je travaillais avec Nathalie Loiseau qui était ministre à l'époque), j'y attache une importance élevée, car je crois que c'est difficile d'expliquer l'Europe si on est empêtré dans des

problématiques absurdes. Je prends souvent quelques exemples, que vous connaissez, mais que je cite beaucoup à Paris et qui surprennent. Quand un Allemand de Kehl tombe amoureux d'une Française de Strasbourg et veut lui envoyer un bouquet de fleurs, il est obligé de rentrer dans le système d'information des travailleurs détachés pour renseigner le contrat du livreur de fleurs. Et que, s'il est très amoureux et veut envoyer un autre bouquet le lendemain, il est obligé de refaire la même chose avec un nouveau livreur et une nouvelle déclaration. J'explique que dans les crèches franco-allemande, une puéricultrice française ne peut pas être toute seule avec des enfants allemands parce qu'elle n'a pas le bon diplôme et réciproquement, et que cela poserait des problèmes s'il arrivait quelque chose. J'explique aussi que les marathons ne peuvent pas traverser le pont de Kehl dans leur parcours parce que les certificats médicaux sont obligatoires en France mais pas en Allemagne et que donc, l'organisateur allemand ne va pas mettre toute une infrastructure spéciale en place juste pour traverser le pont et retraverser quelques kilomètres après. Tous ces exemples-là peuvent paraître anecdotiques, mais vous savez combien ils comptent, au premier chef sur le plan économique, et combien il importe d'y apporter des solutions. Les Eurodistricts, vous-mêmes et l'ensemble de ceux qui s'intéressent au franco-allemand ont fait un énorme travail pour répertorier ces sujets-là. Le problème n'est pas tant de les identifier (il y en aurait environ 240 m'a-t-on dit) que de les prioriser, de trouver la bonne solution et de suivre jusqu'à ce que ce soit résolu.

Et quand on pose la question aux Eurodistricts : « Très bien, mais dans les dix dernières années, combien de lois, de décrets ont été changés suite aux problèmes que vous avez fait remonter ? », force est de constater que c'est pratiquement zéro. Parce que le modèle n'est pas construit comme cela ! Ce n'est pas par incompetence, pas parce qu'on est plus intelligent qu'avant. C'est juste que, si vous avez une proposition pour faire évoluer une loi, en France par exemple, vous montrez un problème absurde. Mais enfin, il faut un texte qui soit support de la loi, il faut aller convaincre les ministères, les ministères n'ont pas forcément le transfrontalier en priorité. Donc, nous n'avons même pas les circuits qui permettent, qui donneraient une chance à un Eurodistrict qui aurait une bonne idée et arriverait à convaincre, de trouver le bon véhicule législatif, le bon moment, la bonne priorité pour atteindre le ministre. Donc, même avec la bonne volonté qu'ont manifesté l'ensemble de ceux qui s'y sont intéressés et la qualité des propositions qu'ils ont faites, la structure, à mon sens, n'était pas en place.

Or, qu'avons-nous aujourd'hui ? Avec le Traité, avec le Comité, avec l'Assemblée parlementaire franco-allemande, nous avons un nouveau modèle, qui rend les choses possibles. Lequel ? La dissonance de nos deux droits, dont on voit les effets sur nos terrains frontaliers permet d'identifier des dissonances, de réfléchir à la bonne solution. Cette bonne solution peut être soit une solution dirais-je locale, soit une harmonisation ou une mise en équivalence de nos deux droits. Auquel cas on revient à l'échelon national et on est en parfaite cohérence avec le Traité d'Aix-la-Chapelle, qui lui même affirme que le but est bien de faire converger nos modèles. Et, de facto, on positionne le transfrontalier pour ce qu'il est vraiment, c'est-à-dire un laboratoire de la convergence de nos deux droits.

Avec le Comité transfrontalier, qui a une voie directe avec le Comité des Ministres franco-allemand, à travers le préfet transfrontalier qui est le seul à avoir la compétence transfrontalière, le Préfet du Grand Est, avec ce canal-là et avec les députés qui font partie du Comité et qui peuvent faire remonter leurs travaux à l'Assemblée parlementaire franco-allemande, nous avons une solution cohérente qui nous permet – j'ai envie de dire pour la première fois – d'avoir des résultats concrets qui puissent se traduire dans les textes réglementaires ou législatifs.

Peut-être trois messages en conclusion, si vous le permettez, chère Claudine. Que faire de tout cela ? En deux ans, à mon sens, a été construit un modèle, que je viens de vous dresser en termes rapides, qui est opérant, efficace, centré de manière très pragmatique sur les irritants du quotidien, mais aussi sur les projets. Je n'en ai pas parlé, mais on a vu notamment dans l'exemple du tram de Strasbourg combien il est complexe de mener des projets transfrontaliers, non pas tant sur la volonté de travailler ensemble que sur le détail des aspects réglementaires. De même qu'on traite des irritants dans le Comité, on traite aussi du suivi non pas des projets en tant que tels, mais du suivi des enjeux réglementaires. Je parlais dans mon rapport d'une coopération possible, que j'appelle vraiment de mes vœux, entre Strasbourg l'Eurométropole et Karlsruhe sur les thématiques de l'Industrie du futur. On voit que pour partager réellement certains éléments de compétence entre une Eurométropole et une ville comme Karlsruhe, il y a des problèmes extrêmement complexes à gérer pour lesquels on ne trouve pas de solutions si on n'y met pas la flexibilité d'un comité pouvant agir sur ce que lui remonteraient les élus locaux qui tentent de mener à bien leurs projets.

Nous avons donc une structure, une gouvernance très orientée sur les projets et les aspects très concrets du quotidien. Nous avons aussi une certaine vision du franco-allemand. J'ai été très amusé du fait que nous parlons souvent du « couple franco-allemand » parce que nous sommes très romantiques ; les Allemands disent souvent « le moteur franco-allemand » ; cela en dit long sur nos cultures respectives. Mais l'idée est que ce binôme a vraiment un rôle particulier à jouer aujourd'hui. C'est vrai ici, sur des considérations rhénanes, au même titre que notre partenaire suisse, mais c'est vrai aussi dans l'UE. Dans l'état où l'UE est aujourd'hui, je crois profondément que ce qui n'est pas possible à 27, ce qui est probablement trop tard à 19, nous avons une possibilité de l'impulser avec un couple franco-allemand fort qui peut être mieux-disant, notamment sur les *cibles de convergence*. Ce qui est en train de se passer aujourd'hui sur la convergence des assiettes fiscales entre la France et l'Allemagne, ne peut pas se décider à 19 ou à 27 qui est sur la règle de l'unanimité fiscale. Mais elle peut très bien être initiée entre la France et l'Allemagne et tout un certain nombre de pays qui se joindront à nous. Ce que j'appelle la convergence en parallèle, c'est-à-dire des États autour de l'axe franco-allemand, qui choisissent d'aller un cran plus loin et d'être précurseurs dans cette convergence, notamment de la zone euro qui, je vous le rappelle (toutes les études le montrent et j'ai commencé mes travaux par un rapport pour la Commission des affaires étrangères sur l'avenir de la zone euro). Je vous rappelle que la zone euro a une intention de convergence (tout le monde parle de convergence), mais qu'elle a une réalité de divergence, c'est-à-dire que les pays de la zone euro sont plus divergents aujourd'hui qu'au moment où ils ont créé la zone euro. Or, on sait bien que des pays avec une monnaie unique qui diverge n'ont pas de solution. Donc, on doit retrouver ces impulsions de convergence et je crois profondément que l'axe franco-allemand a une partie de la solution.

Enfin, j'aimerais dire que tout ce que nous avons construit en deux ans n'a de sens et n'existera, ne sera utile que si l'on s'en saisit pleinement. Bien évidemment, votre instance doit être représentée au Comité transfrontalier, bien évidemment nous devons avoir l'intelligence de faire en sorte que nos travaux se mutualisent et nous soient mutuellement bénéfiques.

Et puis, peut-être, dernière chose à l'adresse de nos amis suisses : vous savez que lorsque l'on parle en Europe du franco-allemand, c'est toujours un sujet un peu sensible. Le président de la Commission avait une parole le jour de la signature du Traité d'Aix-la-Chapelle où la chancelière disait l'importance du transfrontalier. Elle disait même que sur le Traité d'Aix-la-Chapelle le volet transfrontalier était le plus volontariste. Le président donc, disait quelque chose qui m'a

profondément marqué : « Lorsque la France et l'Allemagne sont d'accord, cela en irrite certains. Mais lorsque la France et l'Allemagne sont en désaccord, cela inquiète tout le monde ». Je crois que ces paroles sont très vraies, qu'il faut considérer le moteur franco-allemand sans exclusive, mais comme un élan, comme une chance pour pouvoir réinsuffler ce dont nous avons besoin et ce dont l'Europe a besoin. Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

Mme GANTER :

Merci beaucoup, Monsieur le Député. Intervention très intéressante. Quelqu'un souhaite-t-il poser une question ou apporter un complément, un exemple ?

M. Matthias ACKERMANN :

Je représente le Landkreis Südliche Weinstraße dans le Palatinat. En fait, je ne voulais pas demander la parole avant la commission Culture, Jeunesse, Formation et Sport. Mais vous avez exposé de manière si vivante l'importance de l'enseignement des langues comme fondement de toute coopération que je dois me manifester maintenant.

J'aimerais vous offrir un exemple tiré de la pratique. Je suis maire d'une petite localité qui possède un accueil de jour pour un groupe d'enfants. Dans le Land de Rhénanie-Palatinat il existe un programme « Apprends la langue du voisin ». Jusqu'à présent, ce programme était subventionné à 60%, le reste devant être partagé par le Landkreis et les acteurs en question. Il était donc possible de payer cinq heures hebdomadaires d'enseignement de l'allemand (assurées en règle générale par des locutrices de langue maternelle). Mais maintenant, le Land de Rhénanie-Palatinat a voté une nouvelle loi d'orientation sur les crèches et accueils de jour (*Kindertagesstättenzukunftsgesetz*) selon laquelle la subvention disparaît totalement. Cela signifie que le Land met un budget à disposition des communes avec lequel elles doivent financer toutes les missions et prestations supplémentaires. Or, en règle générale le financement des communes est déjà insuffisant, c'est-à-dire que cela figure dans les prestations dites volontaires et que, concrètement, si le budget est déficitaire, l'autorité de surveillance n'autorisera plus cette dépense.

Je formule donc une demande pressante au Conseil Rhénan, à savoir que l'on veuille bien chercher des solutions pour voir comment éviter que ce programme ne disparaisse sans remplacement, car c'est effectivement ce qui arriverait, et que seules les communes disposant des moyens financiers pourraient le financer de manière volontaire. Avec le budget que le Land nous met à disposition, il est clair que cela ne peut être financé.

D'où ma demande instante, car c'est quelque chose qui me tient vraiment à cœur, que le Conseil Rhénan ou sa commission compétente en la matière, Culture, Jeunesse, Formation et Sport veuille bien élaborer une résolution adressée au Land afin que le financement actuel reste assuré.

Car si nous commençons à faire des économies chez les tout-petits, là où l'apprentissage des langues est très facile, ludique et efficace, quelque part nous perdons tous de notre crédibilité. C'est absolument décisif. Et cela me tient très à cœur. Je demande instamment qu'en tant que Conseil Rhénan que nous sommes, nous prenions clairement position. Merci beaucoup.

M. WASERMAN :

Ce que vous dites me semble absolument fondamental. Nous avons l'excès inverse, si j'ose dire, dans notre pays. Je vous raconte deux anecdotes.

J'étais maire d'un village et j'avais deux filles à l'école. Dans nos villages, dès le CP, dès 5 ans on apprend l'allemand. Ce pourrait être avant, mais au moins à 5 ans on apprend l'allemand. J'étais toujours étonné de voir en CM2 le niveau catastrophique que mes filles avaient en allemand. Pourtant elles sont de bonnes élèves. Et j'ai compris ! J'ai compris deux choses que j'ai vécues en tant qu'élu. Il se trouve que c'est un petit village, donc la classe est au même endroit que la mairie. Un jour, en discutant avec l'enseignant – écoutez-moi bien ! – je me suis rendu compte que cet enseignant n'avait jamais parlé un mot d'allemand avant de l'enseigner à mes filles. Je le répète, car cela paraît incroyable. Il avait suivi un cours de « Comment j'enseigne l'allemand quand je ne parle pas l'allemand » avec des vidéos, mais il n'avait jamais parlé l'allemand avant de l'enseigner à mes filles. (*Rires dans la salle.*) Cela ne s'invente pas quand même ! C'est pour cela que j'ai demandé dans mon rapport que les collectivités territoriales s'occupent de l'enseignement des langues. En tant que maire du village, j'aurais appelé le président du Conseil départemental et je lui aurais dit : « Arrête tes bêtises, ce n'est pas possible ! ». Surtout que, dans la classe d'à côté, il y a une enseignante qui est bilingue ! Croyez-vous qu'ils échangent les enseignants pendant deux heures par semaine pour qu'elle puisse venir enseigner l'allemand dans sa classe pendant qu'il ferait des mathématiques ? Non, vous comprenez : projet pédagogique de la classe ! Cela ne résiste pas. Ces sujets, si on les avait transférés à des collectivités territoriales, j'aurais pu avoir un dialogue réel, alors qu'avec l'Éducation Nationale, c'est impossible, impossible ! Donc, je crois profondément à ce rôle des collectivités.

J'insiste aussi sur un deuxième élément. Pendant huit ans, j'ai assisté à tous les conseils d'école. (C'est un sacerdoce tous les conseils d'école quand vous êtes maire d'un village, c'est très instructif.) Tous les ans, en début d'année je disais (à la fin, ils se moquaient de moi) : « Je vous rappelle que je vous paie un bus si vous voulez aller jouer avec une classe allemande à Kehl parce que c'est à 20 ou 30 mn d'ici. Et que, comme vos enfants apprennent l'allemand, ce serait très sympa qu'ils aillent jouer dans une aire de jeu pendant une après-midi, juste pour un pique-nique, avec des Allemands. » Juste cela, voyez-vous. Jamais en huit ans, cela n'a été fait. Parce que responsabilité, problème d'assurances, complexité etc. Là aussi, les collectivités territoriales ne sont pas plus intelligentes que les autres, sauf qu'elles sont en charge des politiques culture, des politiques jeunesse et donc, évidemment les liens se créeront beaucoup plus aisément, beaucoup plus naturellement.

Donc, nous sommes dans une situations très différente, mais la finalité est la même : parce que l'enseignement de la langue du voisin pour des régions comme les nôtres, c'est évidemment un élément culturel, économique, de recherche d'emploi, de coopération qui est très fort. Je pense que tout ce qui pourra permettre d'aller un cran plus loin dans les financements (nous n'en étions pas encore là, juste à la gouvernance) sera utile. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais pour la Collectivité européenne d'Alsace, c'est une première dans l'Histoire de France. Pour la première fois, les collectivités territoriales, étant en charge de la stratégie dans ce Comité stratégique de l'enseignement de la langue du voisin, pourront demander à l'Éducation Nationale des comptes – des comptes ! – sur la façon dont elle enseigne l'allemand et contribuer à la définition de cette stratégie. Les locuteurs, c'est une catastrophe. Toujours mes filles, Margot et Éloïse, quand elles étaient au collège : 50% d'absence du professeur d'allemand à Truchtersheim ! Je regarde mon ami Étienne, parce qu'il connaît bien le sujet. Prenez un étudiant ou une étudiante allemande qui va se faire un peu d'argent de poche en parlant du dernier film de la semaine. Peu importe si ce n'est pas la déclinaison exacte du datif ou du génitif ! Mais au moins, vous leur donnerez le goût, à nos jeunes, d'échanger avec un

Allemand ou une Allemande super-sympa. Au moins, on aura le goût de la langue, l'envie ! Non, 50% de cours annulés, non remplacés.

Tous ces constats m'ont convaincu que c'est le bon échelon (la main dans la main avec l'Éducation Nationale car rien ne peut se faire sans eux) que les collectivités territoriales soient en charge de cette stratégie. Cela ne résoudra pas tout, mais au moins cela permettra, à mon avis, de progresser significativement.

M. Vincent DEBES :

Je vais répondre à Sylvain et plutôt en tant que président de l'Association des Maires du Bas-Rhin. C'est une bonne chose de vouloir. J'ai eu la chance de pouvoir. Au lycée Fustel de Coulanges, de pouvoir faire les premières classes européennes (français, anglais, allemand dans un certain nombre de matières) en 1972. Je suis totalement bilingue ; c'est aussi une histoire familiale, l'alsacien, les grands-parents, les parents, et ainsi de suite.

Ce que je voudrais dire, c'est que c'est une très bonne chose, mais je voudrais rendre attentifs le vice-président de l'Assemblée Nationale : c'est bien de transférer aux collectivités une certaine compétence, mais on se retrouve régulièrement avec de nouvelles compétences transférées, dans d'autres domaines aussi, – sans jamais les moyens. Donc, je rends attentif à la chose, puisque tous les collègues ont, en plus, la compétence sur le corps éducatif, que ce soit dans les écoles ou les collèges. C'est tout de même de la responsabilité du ministère, donc de l'État et du gouvernement, de mettre à disposition le nombre d'enseignants nécessaires, profs d'allemand aussi ; ce n'est pas de notre compétence pour le moment. Cela n'a rien à voir avec le gouvernement, c'est ainsi depuis longtemps. Mais attention aux moyens et aussi à la responsabilité nationale.

M. WASERMAN :

Absolument. On ne fait pas de politique ici, mais quand même un peu. Je suis sûre que tu es très sensible en tant que maire au fait que, pour la première fois depuis deux ans et demi, la dotation générale financière (DGF) n'a pas diminué alors que la tendance était à la diminution effective depuis dix ans. Le président Macron a tenu son engagement de ne pas diminuer cela. Mais effectivement, si on transfère une compétence, c'est un vrai sujet de décentralisation. Vous savez qu'il y a une loi de différenciation qui arrive, qu'on appelle la Loi 3D, qui parle notamment de différenciation territoriale. C'est cela qui a été à l'origine de la collectivité territoriale d'Alsace et de la décentralisation. Mais pour avoir été maire, je suis tout à fait d'accord avec toi.

M. Frank MENTRUP :

M. le Vice-Président, cher Sylvain WASERMAN, je voudrais tout d'abord présenter mes vifs remerciements pour l'engagement manifesté ici par les 8 parlementaires allemands et les 8 parlementaires français. Ils essayent sous une forme nouvelle de coopération politique transfrontalière d'embrasser tout l'éventail de sujets ardu qui freinent en ce moment la vie partagée entre Français et Allemands. J'y vois une très grande avancée du Traité d'Aix-la-Chapelle, car c'est la première fois que l'on donne à un tel organe la possibilité de se saisir de ces choses de façon on ne peut plus concrète. Je suis aussi très reconnaissant de ce qu'il y ait eu une séance préparatoire à Strasbourg chez le préfet où les Eurodistricts, les Länder, les régions et les ministères respectifs des nations se soient retrouvés. C'est là aussi que nous avons discuté du règlement intérieur que vous avez évoqué.

Je trouve qu'il est approprié, même si en ce moment cela ne sonne peut-être pas très bien avec la discussion que nous venons d'avoir à l'instant, de citer les trois grands résultats que cette conférence de Strasbourg aura apportés à mon sens. Je crois que ce nouveau comité de la nouvelle assemblée parlementaire ne doit en aucun cas s'enfermer dans une discussion du type « Mais êtes-vous seulement compétents pour traiter de ce sujet ? » Nous voyons bien que dès que nous arrivons à un exemple concret, nous tombons très vite dans ce genre de discussion sur la compétence. Je suis sûr que cette nouvelle assemblée pourrait se réunir pendant des décennies en se bornant à discuter de la question de savoir si elle est compétente en la matière, qui est compétent et si vous êtes seulement compétent. Mon souhait serait que cette nouvelle assemblée ait suffisamment d'assurance pour dire : « Dans un premier temps nous sommes compétents pour tout ce qui nous est soumis comme problème. Nous nous prenons le droit de formuler une recommandation sur chacun de ces problèmes soit sur l'institution ou les institutions au deuxième niveau qui nous paraissent devoir produire une solution soit, et c'est en cela que réside la nouveauté du Traité d'Aix-la-Chapelle, de définir une sorte de zone de conversion où il doit être possible à l'occasion de générer une solution alternative. » Ce serait là mon premier souhait : que l'on n'entre pas dans une discussion sur ce dont on peut s'occuper ou pas, mais que l'on s'occupe de tout et que l'on formule des recommandations sans équivoque.

Mon deuxième souhait serait que toutes les institutions au deuxième niveau, le Bundestag, l'Assemblée Nationale, les Länder etc. traitent de manière prioritaire les recommandations émanant de cette assemblée transfrontalière et ne disent pas : « Nous avons déjà une vingtaine de points à notre propre ordre du jour, portant sur notre législation nationale, et voilà que ces hurluberlus du transfrontalier qui ont leur propre assemblée nous rajoutent cinq recommandations par-dessus le marché ! » Car en fait, c'est quelque chose qui doit toujours être traité de manière prioritaire, sinon la nouvelle assemblée n'aura jamais de résultats. C'est aussi quelque chose pour quoi nous devons tous nous employer, afin que nos collectivités le prennent au sérieux ; pour quoi je dois lutter afin que mon conseil municipal le prenne au sérieux lorsque nous recevrons une recommandation nous invitant à introduire un changement ; afin que le Bundestag le traite de manière prioritaire ; afin que nos Länder le traitent en priorité.

Le troisième résultat que j'ai tiré de la réunion préparatoire à Strasbourg est le suivant. On sait qu'il existe un vif souhait, c'est que la nouvelle assemblée alloue des fonds pour des projets transfrontaliers. C'est très tentant parce qu'il est toujours agréable pour des représentants politiques d'attribuer des fonds et de faire ensuite de belles photos de la remise solennelle de ces fonds. Je trouve cependant que le sens de cette assemblée ne devra pas consister à distribuer de nouveaux fonds, mais à s'emparer de problèmes du quotidien transfrontalier pour les résoudre du mieux possible.

C'est pourquoi je vous prie, ainsi que vos collègues de l'Assemblée Nationale, de ne pas céder à cette tentation de devenir quasiment un nouveau point de distribution pour des aides, mais de travailler ensemble avec nous au niveau national, communal avec nos parlements en vue de trouver des solutions concrètes. Bien sûr, le citoyen a besoin d'aides supplémentaires. Mais il a aussi besoin d'une solution pour parvenir à faire livrer un bouquet par Interflora à sa bien-aimée à Strasbourg sans avoir à remplir le formulaire A1.

M. Christoph SCHNAUDIGEL :

Dans cette discussion, je voudrais juste saisir l'objection de M. MENTRUP pour attirer votre attention sur notre résolution, puisque dans celle-ci nous demandons précisément que le Con-

seil Rhénan puisse jouer un rôle actif dans le nouveau comité, qu'il ne soit pas restreint au statut d'observateur, car tous ces problèmes (nous pourrions passer toute la matinée et probablement encore l'après-midi à évoquer encore d'autres problèmes de la coopération transfrontalière), que vous avez fort bien décrits, ont leur place dans ce nouveau comité pour y être discutés là.

C'est pourquoi, il est très important que le Conseil Rhénan où il est déjà de tradition de rechercher ces problèmes et d'essayer sans cesse, mais jusqu'à présent toujours par des résolutions, de les mettre en discussion, les discute ensemble avec les parlementaires dans ce comité transfrontalier.

C'est pourquoi je pense qu'il est tout à fait essentiel que non seulement les Eurodistricts, mais aussi le Conseil Rhénan y soit représenté, sinon nous courrons un risque, à savoir que ce comité devienne quelque chose comme une deuxième commission intergouvernementale franco-allemande ou un genre d'organe dont nous en avons déjà suffisamment. Ce dont nous avons vraiment besoin, c'est de la discussion avec vous, sachant que se sont des élus qui connaissent parfaitement les problèmes de la coopération transfrontalière sur le terrain.

M. Daniel ADRIAN :

Monsieur le Député, Monsieur le Vice-Président, Cher Sylvain, je voudrais juste être complémentaire par rapport à mon collègue, M. SCHNAUDIGEL. C'est la première fois que je vous entends (je viens du Sud de notre belle Alsace) et j'ai été ravi des sujets que vous avez traités. Je rejoins tout à fait mon collègue Christoph SCHNAUDIGEL sur cette problématique.

Nous sommes ici en Conseil Rhénan, certes. Aussi nous avons derrière nous, autour de nous la CRS, des instances où nous travaillons de manière assidue et, effectivement, ne pas en rester aux constatations, mais avancer, est ce qui nous intéresse le plus. C'est vraiment souvent un regret de se rendre compte que les années passent, que nous travaillons en commissions, prenons des résolutions, mais que rien ne se passe. Si nous pouvons travailler avec vous, avec cette commission, nous allons enfin toucher du concret.

Ensuite, dernier point, vous avez évoqué la Suisse dans vos propos. Nous sommes trinational, c'est évident. Le Traité d'Aix-la-Chapelle travaille sur les deux pays, mais sans oublier la Suisse et c'est trop important pour nous d'intégrer la Suisse dans son intégralité avec ses cantons qui ont du pouvoir – ce que nous n'avons pas et que vous n'avez pas dit tout à l'heure. Nous avons parlé de compétences et de beaucoup de choses, mais il nous faut aussi du pouvoir. S'il n'y a pas de transfert de pouvoir, tout cela ne servira pas à grand-chose.

Ma grande conviction (je suis aussi maire moi aussi), la voici : dans le Sud de notre Alsace, nous avons les Infobests. Ce sont eux, à mon avis, qui connaissent le mieux les tracas quotidiens de nos habitants des trois pays. Pourriez-vous aussi, Monsieur le Député, cher Sylvain, vous tourner vers les Infobests, surtout celui de Palmrain du Sud de l'Alsace qui connaît vraiment les tracas et la problématique transfrontalière dans son intégralité. Des *milliers* de gens s'adressent à ces personnes premièrement très compétentes et deuxièmement trinationales (elles viennent des trois pays). Voilà mon cri, mais entièrement complémentaire !

M. WASERMAN :

Merci beaucoup, Daniel. À mon avis, le point que vous avez mentionné, Frank, est le point fondamental de l'Assemblée parlementaire franco-allemande. D'abord, on a souhaité que les deux

présidents, M. Wolfgang SCHÄUBLE et M. Richard FERRAND soient les co-présidents de l'Assemblée parlementaire franco-allemande. Pour nous, c'était une décision essentielle. On n'imagine pas que nos deux présidents se retrouvent dans une assemblée qui valide quelque chose et après se contre-fichent de ce qui va se faire dans les maisons-mères. Et, comme vous l'avez très justement dit : il ne faut pas avoir peur d'avancer. Notre logique en cela est bien d'avancer sous forme de propositions concrètes, en sécurisant notre position avec les deux pays, les deux capitales. Et je vous rassure : il n'y aura pas de distribution d'argent. Nous serons uniquement sur les convergences de droit et les résolutions de sujets, mais vous avez exactement mis le doigt sur l'enjeu.

J'aimerais aussi dire que l'enjeu est sur le Comité transfrontalier. Nous avons eu notre réunion informelle et quand j'ai pris la parole en début de session, j'ai dit : « Nous sommes tous ici autour de la table, je pense, avec la même optique. Si c'est pour refaire une instance qui discute des sujets et qui constate des problèmes, nous n'arriverons à rien. Nous sommes d'accord là-dessus. À la prochaine réunion qui sera l'assemblée constitutive, nous arriverons chacun avec notre liste priorisée des 4 ou 5 irritants du quotidien auquel on veut s'attaquer tout de suite. Plutôt que de s'épuiser à essayer de trouver qui se coordonne avec quoi pour faire quoi, ayons des résultats concrets ». Ma phrase c'était : « Dans un an, quand on jugera si notre bazar est utile, on se posera cette question : combien de problèmes non résolus en dix ans ont trouvé une solution en un an (ou en 18 mois, car des fois c'est long) ? » C'est cela, le critère de succès de notre instance, notamment du Comité !

Sur l'Assemblée parlementaire, les choses sont plus lentes, car le temps parlementaire est plus long. Mais c'est tout aussi essentiel. Je vous donne un exemple. Je ne sais pas si vous le savez (je l'ai découvert en arrivant à l'Assemblée Nationale) : quand l'Allemagne et la France transposent de la même façon une directive européenne, c'est par accident ! Car il n'y a vraiment aucune raison que cela arrive. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les vignettes en sont pas les mêmes ? Les deux gouvernements prennent leur truc, transposent, regardent leur timing, le collent sur une loi ou une autre, définissent avec leurs fonctionnaires. Ils ne se parlent même pas ! Ne se téléphonent même pas pour demander : « Tu fais comment, toi ? On pourrait peut-être faire la même chose. » Bien sûr, ils ont toujours la liberté de transposer différemment quand nos systèmes le nécessitent. Mais neuf fois sur dix, ce n'est pas nécessaire. C'est quand même plus intelligent de transposer de la même façon et ne pas avoir à se poser de questions quand on va à Kehl pour ne pas avoir d'amende. Enfin ! Tout cela est absurde.

L'assemblée parlementaire franco-allemande traitera du flux et du stock. Du flux sur les nouvelles directives qui arrivent et leur transposition (pour la vie quotidienne des gens), et du stock sur les sujets de projets dont je sais qu'ils prendront du temps, mais notamment sur la convergence des droits pour nos PME. La société civile, notamment à travers l'Association Henri Capitant, a pris de l'avance avec des centaines de juristes français et allemands (je crois qu'il y a aussi des Suisses et des Italiens) qui essaient de faire converger les droits pour créer un droit des affaires européen, franco-allemand au départ, qui pourrait avoir un effet d'entraînement.

Je crois que nous sommes tous à peu près sur la même longueur d'ondes. Tout cela ne servira qu'à deux conditions : 1) que s'il y a des résultats concrets et j'aimerais à la fin de mon mandat, dans deux ans et demi, pouvoir être en face de vous et dire : « Écoutez, concrètement, si nous n'avions pas fait tout cela, voilà tout ce qui n'aurait pas eu lieu. » Évidemment, le monde ne sera pas parfait, évidemment les relations entre nos exécutifs seront toujours compliquées, mais c'est là où le travail que vous faites, vous ici, au quotidien et celui que nous ferons en tant

que parlementaires (je crois beaucoup à la liberté parlementaire parce qu'elle n'est pas soumise à la même somme d'exigences et de contraintes que nos exécutifs). Nous avons cette liberté, cette chance d'avoir le temps de construire des relations et de développer les choses. Je crois fondamentalement que nous avons créé les conditions de la réussite. Mais tout cela ne marchera que si les femmes et les hommes dans ces instances ont l'énergie que vous déployez au quotidien dans vos travaux.

M. FREY :

Madame la Présidente, Monsieur le Député, cela fait du bien de savoir que quelqu'un qui sait vraiment ce qu'est une région frontalière siège dans cette nouvelle assemblée. Je suis très heureux d'avoir gagné ainsi de nouveaux partenaires au niveau national grâce à l'Assemblée parlementaire franco-allemande.

Si vous promenez votre regard dans la salle, vous y verrez quelques 25 années d'expérience des problèmes du transfrontalier, mais tout autant, d'expérience de ce qui fait ses atouts. Vous avez ici des élus au niveau régional ou communal qui ont engrangé la moisson de nombreuses années d'expérience en la matière. Ainsi que vous l'aurez certainement constaté, nous nous efforçons de gagner l'attention au niveau national pour nos résolutions en envoyant celles-ci à l'Assemblée Nationale également depuis cet été, de sorte que nos liens, loin de se limiter aux exécutifs, se resserrent.

Tout en m'associant à de nombreux préopinants, je voudrais souligner un aspect. Je pense qu'il est important de ne pas perdre de vue ceci : les régions frontalières, entre autres, servent toujours d'indicateurs pour le degré de cohésion atteint au niveau européen du fait que leurs habitants sont les premiers à découvrir les problèmes qui surgissent en Europe ; mais cela vaut aussi pour les richesses dont on dispose mutuellement de part et d'autre de la frontière et qui ont peut-être été scindées jusque là par les frontières nationales.

De surcroît, nous avons la chance d'avoir parmi nous nos amis suisses qui n'appartiennent pas à l'UE, de sorte que nous pouvons porter un regard multiple sur ce domaine et sur ce qui est important de faire parvenir jusqu'à Berlin, Paris ou Bruxelles.

Ce que vous avez évoqué tout à l'heure en parlant de ces neurones qui sont au plus près du problème et qu'il faut faire participer, cela répond aussi, je pense, à notre souhait et sera mon souhait en tant que président l'année prochaine : faire travailler les organes ensemble de telle manière que la communication ne soit pas interrompue, mais qu'elle soit améliorée afin que nous puissions travailler ensemble. Vous avez admirablement décrit la chose tout à l'heure avec l'exemple de l'éducation comme étant le domaine le plus difficile qu'on puisse avoir en Europe parce qu'en Suisse ce sont les cantons qui en ont la compétence, dans le Bade-Wurtemberg se sont pour les équipements scolaires les communes, pour les cursus et les maîtres le Land. En France, c'est Paris qui a la compétence... Pas seulement ? Bien. Mais en grand partie, comme vous l'avez expliqué. C'est pourquoi il est important que nous puissions travailler étroitement ensemble afin de parvenir à de bonnes solutions, comme celles que nous avons déjà pu élaborer au cours des vingt dernières années grâce à notre savoir expert. Il s'agit maintenant de poursuivre cela avec vous et je me réjouis à l'idée de notre collaboration.

M. WASERMAN :

Absolument. Je crois qu'il faut regarder ces nouveaux outils, ces nouvelles instances avec bienveillance et mettre toute l'énergie nécessaire à ce qu'ils fonctionnent. Vous savez, au dé-

part, quand ils ont cherché ces 8 députés français et ces 8 députés allemands, ils se sont dit : Tiens, l'Alsacien, on va le mettre là, le franco-allemand va l'intéresser. En réalité, ce ne sont pas des sujets d'Alsacien ou de Grand-Estien, ce sont des sujets nationaux et européens. Lorsque les présidents SCHÄUBLE et FERRAND ont décidé de présider cette assemblée parlementaire, ils ont fait un acte symbolique fort. Et si, au départ, les 16 députés étaient des gens qui, plus sensibles au fait transfrontalier, ont rejoint tout naturellement les rangs, très vite, dans les 50 députés français et les 50 députés allemands qui constituent maintenant l'Assemblée parlementaire, ce sont des élus de tout le territoire qui ne sont pas forcément familiers du fait transfrontalier et du franco-allemand. Et c'est une chance, car cela positionne notre instance au bon niveau avec un relais sur le Comité territorial transfrontalier et avec une ampleur nationale.

Et peut-être pour conclure, je m'excuse de ne pouvoir assister à vos travaux ce matin, car je devrai partir vers d'autres obligations. Je serai toujours ravi de venir vous rendre compte de l'évolution du travail dans ces assemblées. Mais je crois que nous le savons tous : dans ce type d'initiative, ce qui est déterminant, c'est le regard bienveillant ou en tout cas positif que l'on va porter sur notre coopération et je crois qu'il est fondamental. Franck le disait très bien : nous ne sommes pas là pour passer des heures à savoir qui est compétent sur quoi et comment le penser en théorie, mais pour faire avancer des problèmes concrets qui s'alimenteront de vos réflexions depuis longtemps, des résolutions que vous avez pu prendre, des travaux du Comité. Et que l'essentiel au bout du compte ne sera pas de savoir qui est compétent pour quoi, mais : A-t-on réussi à faire avancer concrètement les problématiques et les projets qui s'appuient sur les forces de nos territoires ?

Mme GANTER :

Je voudrais simplement saluer l'arrivée de Mme ACKERMANN, présidente de la Conférence du Rhin supérieur.

M. Christian VON WARTBURG :

Monsieur le député, je suis vraiment enthousiasmé par ce projet, vraiment ! C'est un projet franco-allemand et, vous comprendrez que je souhaiterais à long terme une vision trinationale franco-allemande-suisse où les Suisses ne sont peut-être pas que des amis, mais aussi des partenaires. Je comprends que pour le moment c'est difficile et que ce n'est pas à moi de l'exiger. Mais au moins au niveau du Conseil Rhénan, pouvoir importer la voix du CR trinational dans votre Comité, je trouve que nous avons ici une chance d'être au moins un petit partenaire dans ces problèmes trinationaux qui, dans notre région, sont bien trinationaux. À Bâle, nous sommes en train de planifier un RER trinational, un projet énorme où nous avons vraiment besoin de parler avec les Français, avec les Allemands pour vraiment établir un RER au fonctionnement trinational. Et là, sur ce petit problème, j'espère qu'à travers le Conseil Rhénan, nous aurons une petite possibilité d'ajouter de la valeur à vos travaux que nous saluons, bien sûr.

M. WASERMAN :

Peut-être une chose très importante à vous signaler : quand je rencontrais les préfets qui vivent tous dans des zones frontalières et qui sont tous intéressés par le sujet, l'idée est de faire de notre initiative franco-allemande un élément précurseur sur les frontières dans la coopération avec la Suisse et avec le Luxembourg, un sujet important pour nous aussi dans le Grand Est, j'ai envie de dire « l'avant-garde d'une approche nouvelle ». Je crois que si cela fonctionne, ce sera la preuve du concept et que celui-ci sera sur la base des traités nationaux d'État à État et peut-être un jour des traités trinationaux vraiment une expérimentation. D'ailleurs, c'est tout à fait l'optique du préfet transfrontalier qui est le préfet du Grand Est, qui l'affirme à chaque fois

qu'il prend la parole. Il considère que cette initiative franco-allemande est un laboratoire qui doit être étendu dès lors qu'il aura fait ses preuves. C'est en plus une exigence de résultat.

Mme GANTER :

Merci, Sylvain, d'avoir bien voulu prendre sur ton emploi du temps chargé pour venir chez nous.

(Applaudissements)

Il nous revient d'approuver, si vous êtes d'accord, la résolution sur la participation du Conseil Rhénan au Comité de coopération transfrontalière. Appelle-t-elle des remarques de votre part ? Il paraît tout naturel de l'adopter. Nous l'approuvons donc, merci. Ainsi que le courrier, dans votre dossier, que nous adresserons à Mme Amélie de MONTCHALIN et à M. Michael ROTH. Merci beaucoup.

Après les résolutions du bureau, je vous propose de passer aux travaux et projets de résolutions des commissions avec, pour débiter, une résolution proposée par la Commission agriculture.

7. Travaux et projets des commissions

7.1. Commission Agriculture-Environnement-Climat-Énergie

Résolution : « Agriculture et changement climatique dans la région du Rhin supérieur »

M. ADRIAN :

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, c'est avec beaucoup de plaisir que je vais vous proposer la résolution qui émane de notre dernière réunion de commission du 18 novembre 2019, tenue à Fessenheim. Nous sommes allés dans ce lieu emblématique dont nous avons déjà beaucoup parlé ici dans le cadre trinational de nos travaux. C'est M. Marc SIMON-JEAN, directeur de la centrale, qui nous a reçus et qui nous a fait un bel exposé d'au moins une heure sur les tenants et les aboutissants, mais aussi sur nos besoins en énergie, sur la manière de fonctionner demain. Ce que nous avons pu entendre était vraiment très enrichissant. Nous étions aussi bien conscient du lendemain, du post-Fessenheim, de ce travail franco-allemand qui doit se mettre en place pour la poursuite et la fermeture de Fessenheim.

Je le dis avec beaucoup de calme mais aussi de fermeté en regardant Mme Bärbel SCHÄFER : ce sera vraiment une nécessité de travail franco-allemand dans un premier temps, puis trinational avec nos collègues suisses, puisqu'ils reçoivent aussi de l'énergie venant de cet endroit-là.

Nous avons aussi une résolution sur les enjeux du climat, tournée cette fois-ci vers l'agriculture, tout en disant et sachant qu'elle n'est, de loin, pas la seule responsable du changement climatique et pas le seul enjeu. Dans cette résolution que vous avez et que je ne voudrais pas lire en intégralité, voici les points importants.

Premièrement, nous avons constaté les effets du changement climatique, c'est évident. Il a des conséquences sur l'agriculture, sur la viticulture, avec des adaptations à faire. Vous vous souviendrez qu'au mois de juin, dans cet hémicycle, nous avons la présentation d'un collègue suisse sur l'implication dans nos forêts. Il y a toute une partie qui nous touche. On rappelle les conséquences contraignantes pour les agriculteurs. Dans cette résolution nous souhaitons re-

connaître que l'agriculture peut jouer un rôle important dans la préservation du climat, malgré cette situation ambivalente.

Nous souhaitons saluer des initiatives telles que le Pacte Vert actuellement élaboré par la Commission Européenne. Nous souhaitons encourager les bonnes pratiques agricoles pour la réduction des gaz à effet de serre, surtout pour la protection de notre climat, et dire que nous sommes favorables à un soutien de la recherche et du partage des connaissances. Cela vaut en particulier pour le travail transfrontalier. Chacun a des connaissances sur le changement climatique et il est important de les partager dans le but d'élaborer des stratégies d'adaptation concrètes, aujourd'hui pour les agriculteurs, et aussi les soutenir dans leur mise en œuvre.

Nous souhaitons aussi favoriser les circuits courts ayant un intérêt économique et écologique, y compris à l'échelle transfrontalière. Beaucoup de choses se font, mais nous avons encore à travailler ces échanges transfrontaliers. Dans le Sud de l'Alsace, il y a des liens particuliers qui permettent aux agriculteurs et surtout aux producteurs de légumes d'aller sur les marchés de Bâle. C'est un des avantages qui existent entre pays.

Nous demandons, pour terminer, aux autorités nationales de soutenir toutes les exploitations agricoles, en particulier les exploitations biologiques en encourageant notamment les aides à la conversion et en compensant la performance climatique, la production biologique et écologique lorsque la compensation du marché est limitée. Il faut absolument tout faire pour encourager les agriculteurs à transformer et à aller vers le bio. Cela ne se fait pas tout seul, selon nos conclusions. Voilà, Mme la Présidente, le point fort de cette résolution.

Mme GANTER :

Merci. Des commentaires ? Considérez-vous que l'on peut approuver les résolutions telles quelles ?

Mme Marie-Hélène DE LACOSTE-LAREYMONDIE :

Juste une abstention, due au point numéro 4.

Mme GANTER :

C'est bien noté.

M. Rüdiger KLOSS :

Merci beaucoup. Étant donné que M. Michael Mann a subi une écrasante défaite devant la Cour Suprême du Canada pour sa fameuse courbe en forme de stick de hockey sans avoir été en mesure de produire des données probantes, je vote contre au point 4. Merci.

Mme GANTER :

Donc une abstention et un vote contre. Pour tous les autres, c'est favorable. Merci beaucoup.

M. ADRIAN :

Pour terminer : prochaine réunion de la commission le 30 mars 2020, sûrement à Weil am Rhein dans les locaux du TRUZ. Nous travaillerons sur d'autres sujets. Cher Christian, je me souviens aussi de ta proposition sur le saumon, l'eau, le Rhin. C'est une des thématiques que nous aborderons. Je souhaite aux membres de la commission de venir nombreux.

Mme GANTER :

Merci, Daniel. C'est bien de préciser « nombreux », car malgré nos emplois du temps chargés, il est toujours bon de venir assister aux travaux qui aboutissent à des résultats.

La résolution suivante a été posée sur vos tables, elle n'est pas dans votre dossier. Elle concerne une reconnaissance des éco-vignettes française et allemande.

7.2 Commission Transport-Aménagement du territoire-Entraide en cas de catastrophe

Résolution : « Une reconnaissance mutuelle des éco-vignettes allemande et française est possible dans l'espace du Rhin supérieur - une expertise actuelle indique des voies »

Lioba MARKL-HUMMEL, Chargée de projet senior, Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

M. SCHNAUDIGEL :

Avant d'aborder la résolution, peut-être quelques mots sur le travail en commission. Nous nous sommes penchés entre autres sur le problème des basses eaux et de ses conséquences sur la navigation fluviale.

Nous avons bien sûr traité du problème des maillons manquants (*missing links*) qui a également occupé madame la présidente de la CRS, parce qu'actuellement nous ne sommes pas satisfaits des déclarations de nos deux gouvernements en ce qui concerne leur inscription, donc des tronçons Fribourg-Colmar et Rastatt-Haguenau au Réseau transeuropéen des transports (RTE-T) et qu'il faudrait rattraper cela, à notre sens. Je suis très heureux de ce que nous allons sans doute réussir à envoyer un courrier commun de la CRS et du Conseil Rhénan – dont le projet a été communiqué – car je pense que nous ne devrions pas nous relâcher, ni la CRS, ni le Conseil Rhénan. Ce n'est pas un pur projet de transport, car il a aussi une dimension transfrontalière, ce qui malheureusement n'est pas suffisamment considéré par les ministères des transports. Donc, nous y travaillons. Le courrier est prêt et nous espérons pouvoir l'envoyer encore cette année.

À la demande de la partie française, nous nous sommes également penchés sur les liaisons ferroviaires et les voies navigables fluviales du Rhin supérieur en direction de la Méditerranée et de l'Europe du Sud. Il existe déjà une résolution de notre part. Toutefois, nous n'avons pas encore reçu de réponse du gouvernement français à cette résolution qui s'adresse en particulier à lui. Nous avons décidé de patienter et, le cas échéant, de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une des prochaines réunions de notre commission. Il s'agit surtout de la liaison TGV de l'axe Rhin-Rhône.

J'en viens à notre projet de résolution. Une reconnaissance mutuelle des éco-vignettes allemande et française est possible. Il existe une expertise d'actualité. J'ai le plaisir de saluer cordialement madame MARKL-HUMMEL de l'Eurodistrict de l'Ortenau. Nous avons déjà adopté une résolution sur ce sujet et reçu une ou deux réponses lapidaires, du genre « Il n'y absolument rien de possible. » C'est pourquoi, nous étions très reconnaissants de l'initiative de l'Eurodistrict de l'Ortenau, qui a dit : Laissez nous vérifier si, juridiquement, il n'y a pas quelque chose de possible. Par cette résolution, nous voulons tout simplement obliger les gouvernements à examiner cette expertise juridique, donc renvoyer la balle dans leur camp parce qu'il

n'est tout simplement pas possible de faire naître en pratique des réglementations aussi différentes à partir d'une même directive européenne qui rendent difficile la vie commune transfrontalière.

Je crois que c'est une résolution qui concerne pour le moment l'Eurodistrict, la France et l'Allemagne, mais qui a bien sûr de grandes répercussions sur les Suisses qui auront peut-être besoin par la suite de deux, voire de trois éco-vignettes ! C'est ensemble qu'il nous faut voir comment assurer une solution uniforme dans la région du Rhin supérieur.

Mme Lioba MARKL-HUMMEL : (Présentation PPT)

Merci beaucoup, Monsieur SCHNAUDIGEL, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de nous avoir invités à vous présenter rapidement notre expertise. Elle a déjà été évoquée à plusieurs reprises. Le problème n'est pas nouveau. Je pense qu'il illustre de manière typique le fait que, bien souvent, on ne comprend pas au niveau national que quelque chose peut constituer un problème ici, pour les citoyens en zone frontalière.

C'est un exemple pour les pare-brise bariolés d'autocollants que nous sommes obligés d'avoir ici entretemps ; un problème que vous aviez déjà présenté en 2018 dans votre résolution et qui avait reçu pour réponse du ministère fédéral de l'Environnement et du ministère des Transports du Land : « Toute comparaison est impossible. » Pour cette raison et du fait aussi que c'est un sujet à l'Eurodistrict depuis plusieurs années, revenant régulièrement dans notre conférence transfrontalière sur pollution atmosphérique, nous avons saisi l'occasion offerte cette année par la Commission Européenne (DG Regio) qui a lancé un appel à lui soumettre des problèmes d'obstacles frontaliers, appelé « *B-solutions* », financé par elle et organisé par l'ARFE (Association des Régions Frontalières Européennes). Nous lui avons donc soumis ce problème, en d'autres termes, la solution européenne d'une écovignette contre la pollution atmosphérique.

Nous nous sommes ensuite vus attribuer un expert juridique par Bruxelles, qui connaît bien la région, M. le professeur FREY de l'Université des sciences appliquées de Kehl, qui a rédigé une expertise, achevée en octobre, conjointement avec un groupe de travail auquel participaient des experts de la DREAL, de l'Eurométropole, du Centre européen de la consommation, du Kreis et de la ville de Kehl, donc niveau local compris.

Je ne vous raconte rien de neuf, je résume simplement la situation juridique. Comme monsieur WASERMAN l'a dit tout à l'heure, il s'agit de législation européenne appliquée différemment. Du côté allemand, il y a déjà plus de dix ans, avec l'introduction des zones environnementales (*Umweltzonen*) que nous avons à Karlsruhe et à Fribourg avec les éco-vignettes allemandes : et côté français il n'y a pas très longtemps, depuis 2017, avec l'introduction d'un système de vignettes propre appelé Crit'Air, lequel par rapport au système allemand met davantage l'accent sur le problème du dioxyde d'azote et vise les véhicules Diesel avec plus de sévérité. Deux mesures sont possibles. Pour le moment, nous avons en France, sur le territoire de l'Eurométropole, la « circulation différenciée » (lors de pics de pollution, seuls les véhicules munis de la vignette française correspondante sont autorisés à circuler) et la « zone à circulation restreinte » (à Strasbourg depuis 2018 dans la Grande Île pour les livraisons) ainsi que, et c'est la nouveauté imminente pour tous les citoyens, la « zone permanente à faible émission », prévue comme obligatoire par la loi LOM pour les grandes villes dépassant les valeurs-limites. Sans doute encore plus importante pour le travail.

La conclusion la plus importante de l'expertise est ce qui contredit les réponses des ministères : Une comparaison est *bel et bien possible*. Voyez rapidement ce tableau. Les deux systèmes ont le même fondement, prenant pour base les normes européennes et les années de mise en circulation. On voit clairement que le système allemand est plus ancien ; la discussion sur les vignettes bleues n'a rien apporté jusque là ; le système français est plus récent. Mais on peut parfaitement dire quelle vignette française correspond à quelle vignette allemande.

Notre expert juridique a dit : une interprétation courageuse permet déjà de dire maintenant que dans les villes, notamment les villes allemandes, on serait en mesure de dire clairement : si j'autorise les vignettes allemandes vertes à circuler, je peux aussi laisser circuler les vignettes françaises 1, 2 et 3. C'est juste un peu plus différencié dans le cas des anciens véhicules Diesel où aux Crit'Air 4 et 5 correspondent en Allemagne les vignettes rouge et jaune, mais sinon la vignette verte 4 correspond aux vignettes Crit'Air 2 et 3. Quant aux véhicules à essence allemands, ils sont tous dotés de la vignette verte 4. Donc, du côté allemand, il n'y a aucun problème : toutes les voitures munies de la vignette 4 correspondent à Crit'Air 1, 2 ou 3.

À l'inverse, si l'on part de la jurisprudence française pour la comparaison, la vignette allemande est plus ancienne. Aux voitures françaises les plus récentes dotées de la norme européenne 4, 5 ou 6 c'est-à-dire des vignettes Crit'Air 2 et 3, correspond partout côté allemand la vignette verte 4. L'introduction, il est vrai, se fera progressivement. En France, à Strasbourg par ex., nous avons depuis 2017 la « circulation différenciée », mais jusqu'au 30 septembre de cette année, seuls les véhicules les plus anciens ont été exclus, y compris ceux sans vignette, les Crit'Air 4 et 5. On aurait pu dire très facilement : nous reconnaissons également les vignettes vertes.

C'est pourquoi, quand nous aurons la « zone permanente » qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021 sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'introduction étant progressive là aussi, on pourrait dire que l'on adopte tout d'abord une solution locale au moins et ensuite, quand les choses deviendront plus strictes, on avisera.

Première conclusion : si nous sommes assez courageux pour faire quelque chose de suite en région frontalière, nous pouvons le faire dès maintenant en nous appuyant sur une lacune réglementaire de la législation européenne parce qu'elle n'a pas été mise en œuvre complètement. Les autres solutions proposées dans l'expertise que vous avez la bonté de vouloir soutenir par votre résolution, ont pour objectif (sachant que la directive est en train d'être revue), de dire premièrement au niveau européen : vous devez trouver une solution meilleure sur le plan européen (soit au moyen d'un système commun ou en tout cas d'une obligation de reconnaître mutuellement les différents systèmes) ou de dire au niveau national, visé également par la résolution : à vous de régler le problème. Pour le moment, ni la loi allemande (*Bundesimmisionsschutzverordnung*), ni la loi française ne prévoient que d'autres véhicules répondant aux exigences de cette zone puissent circuler avec un autre justificatif (c'est-à-dire avec la vignette correspondante du pays voisin), alors s'il-vous-plaît rajoutez cela ou mettez au moins que la reconnaissance est possible ou prévoyez-le (et ce serait là notre espoir, nous référant aux propos de M. WASERMAN) dans le cadre des clauses dérogatoires du Traité d'Aix-la-Chapelle pour les régions frontalières.

Ensuite, l'expertise que vous avez dans votre dossier se montre encore plus créative et développe d'autres solutions transitoires. On pourrait éventuellement utiliser la vignette des États voisins un peu comme dans le cas de la frontière franco-suisse près de Genève (où la vignette

introduite reprend exactement la vignette Crit'Air) ou entre l'Allemagne et la Tchéquie (où les Tchèques ont repris la même vignette). Donc, des solutions faisant preuve de créativité comme aussi, par ex. obliger le vendeur de l'automobile. Il existe toute une série de solutions possibles et créatives que ce soit entre les États ou au niveau local. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Mme GANTER :

Merci beaucoup, Madame MARKL-HUMMEL.

M. SCHNAUDIGEL :

Je crois que c'était exhaustif. Vous avez la résolution. Je n'ai pas besoin de vous la lire, tout y est. C'est un appel lancé aux différents niveaux, de l'UE jusqu'au législateur du Bund et des Länder, leur demandant d'examiner les possibilités, – je le dis en termes simples – de se pencher sur cette expertise juridique dans une attitude constructive au lieu de persister dans un refus. Merci beaucoup.

Mme GANTER :

Merci beaucoup. Y a-t-il une question ?

M. DEBES :

Je voulais dire en tant que vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg qu'il y a deux mois, nous avons voté le fait que certaines vignette Crit'Air soient acceptées. Vous l'avez dit précédemment, que les vignettes 5 et 4 soient refusées pendant les pics de pollution. Mais il va de soi qu'avec la décision de la ville de Strasbourg et des 32 communes de l'Eurométropole que, à partir de 2025-2026 nous allons graduellement réduire le nombre de vignettes Crit'Air. Je vois sur l'état - très belle présentation – de la comparaison entre les vignettes allemande de couleur verte et les vignettes françaises de couleurs différentes. C'est simplement l'inverse, cela ne donne pas une visibilité claire au citoyen.

Ce qui serait intéressant, tout en reconnaissant les différences de vignettes entre les deux pays, ce qui est une bonne chose, c'est que nous puissions sortir une vignette qui puisse être apposée dès le départ, à l'acquisition du véhicule, sachant que dans cette zone frontalière nous avons aussi des voitures qui sont vendues en France vers l'Allemagne et des voitures d'Allemagne qui sont vendues en France, de telle sorte que le particulier ne soit plus dans l'obligation de devoir chercher, payer, mais avoir cette vignette sur son véhicule.

L'exemple est très bon, mais dans deux ou trois ans déjà, des vignettes Crit'Air 3 vont être refusées alors que la vignette verte allemande devrait être acceptée. Donc, il y a tout de même une différence dans la programmation. Et donc, pour moi, aller vers une vignette européenne, installée au départ de l'acquisition sur un véhicule neuf ou d'occasion, devrait être une obligation.

Mme GANTER :

Merci pour cet ajout.

Mme MARKL-HUMMEL :

Merci beaucoup. C'est absolument ce que nous avons mis en avant dans l'expertise. Cela propose aussi des solutions intermédiaires temporaires, en attendant que l'Union Européenne avance vraiment sur ce sujet et mette en place un système commun, ce qui ne sera pas pour

demain. Cela permettrait pour les 2 ou 3 premières années de la mise en place de la ZFE (Zone à Faibles Émissions) de faire ce pas. Et pour le côté allemand, en vice-versa, tant qu'ils ne renforcent pas leur système, ils pourront toujours mettre cette exception pour les vignettes françaises.

M. Frank MENTRUP :

Vous montrez, je crois qu'à partir du moment où tous les véhicules Diesel seront interdits à Strasbourg, il y aura un fossé entre la solution française et la solution allemande, de sorte qu'il sera difficile de procéder à une reconnaissance mutuelle parce que ce serait presque encourager tout le monde à acheter plutôt la vignette allemande pour pouvoir continuer de rouler avec le véhicule. Vu ainsi, une solution telle que celle que vous préconisez (mais il existe des variantes) devrait être mise en place, si possible, avant la fin de l'année 2020.

Néanmoins, nous avons encore du temps maintenant jusqu'en 2020 pour pouvoir peut-être quand même trouver une solution en tant que collectivité régionale en nous fondant sur l'argumentation de cette expertise qui concerne du côté du Bade simplement Fribourg, Karlsruhe et la vallée de la Pfinz, une solution de tolérance offensive ou complice. Il faudra tout simplement parler avec les communes – j'en fais l'annonce ici – et prévenir au moins de manière informelle nos autorités juridiques.

Je serais ravi si on pouvait trouver une solution analogue avec la ville de Strasbourg, car ce n'est que dans la réciprocité que nos citoyens pourront faire preuve de tolérance jusque fin 2020. À partir de 2021, il nous faudra une autre solution et je vous rejoins entièrement en cela.

M. ... :

Merci beaucoup pour cette expertise que j'ai trouvé extrêmement intéressante. Une chose m'a frappé : nous avons en Allemagne une vignette verte unique et elle inclut les véhicules les plus modernes en termes d'électronique environnementale. Je n'ai pas très bien compris ceci : dans quelle mesure le fait de ranger différentes normes sur les gaz d'échappement dans une seule et même vignette pose-t-il problème à une reconnaissance du côté français ?

Mme MARKL-HUMMEL :

Étant donné que les choses n'ont pas évolué en Allemagne depuis 2008, plus de 90% du parc automobile est malheureusement doté de la nouvelle vignette. Comme dit, en France on ne veut pas non plus, du jour au lendemain, interdire de rouler à tous les anciens véhicules qui ont été achetés il y a cinq ou dix ans. Si dans un premier temps on n'interdit que les très anciens, cela colle encore tout juste pour ce qui est du dioxyde d'azote. Les véhicules Diesel pour lesquels il existe encore les vignettes jaune et orange, peuvent être exclus.

Je viens de regarder ce qu'il en est pour ce petit nombre de véhicules immatriculés qui correspondent à la norme européenne 1. Dans le Bade-Wurtemberg, ils font encore tout juste 1,3% du parc automobile. Il n'y a pas de souci à se faire.

M. ... :

Juste une dernière question. Les véritables Oldtimers ont été sortis du règlement ?

Mme MARKL-HUMMEL :

Non. Mais c'est la même chose pour l'Allemagne et pour la France : les Oldtimer peuvent rouler dans les zones environnementales. Il existe des deux côtés des dérogations pour ces véhicules très anciens. Le problème ne se pose pas de la même manière.

Mme GANTER :

Très bien. Merci pour ces précisions. Nous passons au vote de la résolution. Quelqu'un souhaite-t-il s'abstenir ou voter contre ? Non. Merci, nous considérons donc qu'elle est adoptée et elle sera transmise aux différents destinataires.

Il nous reste à voir les travaux de deux commissions. Elles n'ont pas eu l'opportunité d'émettre des résolutions, mais ont tout de même travaillé.

7.3 Commission Économie-Marché du travail-Santé

Mme KNELLWOLF :

Nous prévoyons la première réunion de cette commission sous ma direction en mars. Nous avons déjà un large éventail de sujets que l'on nous a proposés ou que nous avons trouvés de nous-mêmes. Ils vont du fameux formulaire A1 à la réorientation de Fessenheim en passant par la directive sur le détachement et sa concrétisation. J'ai moi-même un sujet d'importance dans la coopération trinationale en matière de santé. La première étape consistera à établir nos priorités. Il y a tant de sujets pertinents pour la coopération trinationale au quotidien et la vie de nos concitoyens que nous devons nous limiter, sans quoi il faudrait doubler le rythme des réunions.

Les membres de la commission auront bientôt de mes nouvelles ou par mon bras droit, Rebecca BRAUN – qui est présente et qui lève la main.

Mme GANTER :

Merci. La parole est à M. SCHWARZ pour la Commission Culture-Jeunesse-Formation-Sport.

7.4. Commission Culture-Jeunesse-Formation-Sport

M. Wolfgang SCHWARZ :

Mesdames et Messieurs, j'ai le plaisir de vous faire état du travail de notre commission. Nous avons fixé deux réunions qui n'ont hélas pas pu se tenir, faute de participants annoncés. Elles ont donc été annulées.

Nous avons préparé une résolution sur une banque de donnée appelée « Plurio.net », une banque de données culturelles concernant le nord de notre région, à savoir la Wallonie, le Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Lorraine. Malheureusement, cela ne s'est pas fait. Nous avons prévu de l'étendre à la région du Rhin supérieur étant donné que le Luxembourg et la Wallonie s'étaient retirés. L'ensemble des données était encore disponible. Il existait l'opportunité de conserver ces données jusqu'au 31 décembre de cette année et aussi d'élargir cette banque de données à d'autres domaines tel que le sport. Malheureusement, cela n'a pas fonctionné. La résolution n'apparaîtra donc plus à l'ordre du jour de la prochaine réunion de commission.

Comme les autres commissions, nous nous penchons également sur le sujet de l'intelligence artificielle (IA). Nous sommes en train d'avoir des échanges avec nos ministères et d'apprendre

diverses choses que nous pourrions utiliser en commission. Nous sommes également en train de voir comment nous pourrions parvenir à une reconnaissance des qualifications professionnelles. Il s'agit plus précisément des éducateurs et éducatrices. Pour ce qui est des sujets sportifs, je suis en contact étroit avec la CRS, étant donné que nous traitons beaucoup de sujets de la même manière. Nous sommes également convenus que le président du groupe de travail Sports de la CRS sera toujours invité à nos réunions de commission et inversement. Cela fonctionne à merveille. Et puis il aura sûrement l'un ou l'autre sujet en rapport avec les Jeux Olympiques à Paris, dans quelques temps.

J'ai appris ce matin de Mme KNELLWOLF que l'un des sujets de sa commission sera « Qualifications bilingues ». Comme nous sommes concernés tous les deux, nous avons défini que les responsables administratifs prendront contact pour peut-être organiser une réunion commune de nos commissions afin de faire avancer ce sujet commun.

Madame la Présidente, permettez-moi encore une remarque sur l'intervention de M. ACKERMANN. Cela m'importe beaucoup, car je ne peux laisser cela sans réponse. Je vois les choses comme M. WASERMAN : notre tâche ici consiste à faire quelque chose pour les habitants de la région du Rhin supérieur au-dessus de tous les partis et sans porter ici des querelles régionales de partis. Il y avait beaucoup d'affirmations inexactes et d'insinuations, fausses elles-aussi. Cela mènerait trop loin que de tout vouloir récuser. Je me bornerai à citer trois chiffres qui parleront d'eux-mêmes. Le Land de Rhénanie-Palatinat soutient les écoles maternelles par plus de 700 M € bien que ce ne soit pas sa mission originelle, car celle-ci est externalisée aux communes, aux églises et aux instances privées. Actuellement, avec la nouvelle loi sur les accueils de jour de la petite enfance (*Kindertagesstätten-gesetz*), ce sont 80 M € de plus qui s'ajoutent dont 50 M provenant d'un budget espace social, comprenant entre autres la promotion des langues. Donc, Monsieur ACKERMANN, laissez-nous traiter ici les sujets qui ont leur place ici et non ceux qui alimentent les dissensions politiques dans notre Land. Vous avez posé des questions devant cette assemblée ; les réponses sont connues depuis longtemps en Rhénanie-Palatinat.

Mme GANTER :

Merci. Je vous laisserai peut-être continuer la discussion entre vous au besoin.

Merci, Mme KNELLWOLF et M. SCHWARZ, pour ce retour du travail des commissions. Avez-vous des interrogations par rapport à ce qui a été présenté ? Non. Très bien.

8. Élections du bureau pour l'année 2020 et présentation des priorités thématiques

Nous pouvons donc passer au point suivant, concernant l'élection du bureau pour 2020 et la présentation des priorités thématiques. Il est vrai qu'il est déjà presque l'heure pour moi de rendre cette présidence. J'ai été très honorée de pouvoir l'assurer pendant toute cette année. C'est une belle dynamique qui s'est mise en place. Par ce secrétariat, on arrive à faire connaître un peu plus le Conseil Rhénan et c'est vraiment une priorité du bureau. Si on ne parle pas de nous et si nos concitoyens ne savent pas que nous existons et travaillons tous les jours pour eux ! C'est donc une belle reconnaissance.

Je voudrais remercier la presse qui est avec nous aujourd'hui. C'est peut-être une des premières fois. Je voudrais aussi remercier toute l'équipe technique (hormis les personnes avec

lesquelles nous travaillons toute l'année) du Conseil Rhénan qui a assuré avec moi ce travail pour 2020.

Je voudrais plus particulièrement remercier Corinne BOURGER de la Région Grand Est qui est là, derrière moi et qui a énormément travaillé pour que vous ayez vos documents en temps et en heure. Merci beaucoup, Corinne !

Il me revient de vous proposer le renouvellement de l'ensemble du bureau avec la prise de présidence tout à l'heure par M. FREY, à mes côtés. Vous avez sur votre table la composition du bureau pour l'année 2020. Vous avez la liste complète.

Bien qu'ils ne figurent pas sur cette fiche d'élection du bureau, les présidents des Eurodistricts font partie du bureau de façon automatique, selon le règlement intérieur. Il s'agit de

- Mme DAMMANN pour l'Eurodistrict trinational de Bâle ;
- M. Rémi BERTRAND pour l'Eurodistrict PAMINA ;
- M. Hanno HURTH pour le l'Eurodistrict Centre et Sud Alsace ;
- M. Frank SCHERER pour l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau.

Cette composition du bureau suscite-t-elle une remarque ? Si ce n'est pas le cas, j'ai donc le plaisir de vous faire savoir, M. FREY, que vous serez président du Conseil Rhénan pour l'année 2020 et que je vous passerai avec plaisir la présidence de cette belle instance au 31 décembre prochain. Je vous souhaite surtout autant de plaisir qu'à moi pour la présidence l'année prochaine. Merci ! Je vous laisse juste un petit cadeau pour bien débiter.

(Applaudissements)

M. FREY :

Je vous remercie. On voit d'après l'étiquette que le Grand Est n'est pas seulement actif en Alsace, mais que son rayonnement englobe manifestement la Champagne. *(Rires dans la salle.)* Merci beaucoup. Je vais d'abord vous adresser quelques mots. Puis je vous remettrai aussi un présent.

Madame la Présidente, Messieurs les Vice-Présidents, Chers collègues, merci beaucoup pour cette élection qui s'est déroulée sans mal et sans trop de peine pour vous, à main levée. Je suis, bien sûr, heureux de la confiance que vous m'accordez, tout en envisageant l'année qui vient avec beaucoup de respect, car par son précieux travail durant l'année qui s'achève, la présidente a mis la barre très haut. J'accepte cependant volontiers l'honneur de remplir à nouveau cette fonction après l'année 2017 où nous avons célébré le 20^e anniversaire du Conseil Rhénan à Fribourg.

Je reste convaincu au vu de notre Histoire que la coopération par-delà les frontières est, d'une part, un franc succès et, d'autre part, le seul vrai chemin pour continuer d'œuvrer à des sociétés de paix et de justice en Europe. Le Conseil Rhénan est l'assemblée qui fait exactement cela, œuvrer pour la paix, et qui nous permet de nous souder davantage par-delà les frontières nationales. Au cours de mois passés, un défi s'est fait jour au niveau mondial, porté avant tout par les jeunes générations. Les protestations des « Fridays for Future » ne nous montrent pas seulement que le changement climatique est une question essentielle pour l'humanité, mais nous font surtout prendre conscience de ceci : notre modèle sociétal actuel, fondé sur une forte consommation de nos ressources tant dans la vie privée que publique, ne nous offre aucune pers-

pective d'avenir durable ; il est même la cause, au niveau mondial, du changement climatique, de la disparition des espèces, de la pauvreté et de la famine. Un projet de modèle sociétal opposé offrirait un développement durable, ce qui a été défini de manière exhaustive pour la première fois en 1987 par la commission Brundtland des Nations Unies et confirmé sur le plan politique par les Objectifs de Développement Durables (ODD) des Nations Unies en 2015.

Le but de ce développement durable est de développer notre société de telle manière qu'une activité véritablement sociale et préservatrice de nos ressources soit possible, que les plus faibles et démunis de notre société ne soient pas laissés pour compte et que les générations à venir soient également en mesure d'organiser leur vie. Cela s'applique au niveau mondial, mais surtout, dans son application, au niveau régional et communal qui nous concernent. De par le passé déjà, le Conseil Rhénan s'est prononcé en faveur du développement durable sur la toile de fond de nouvelles études scientifiques sur la biodiversité et sur le changement climatique. Mais c'est surtout au regard des impulsions que nous donne aujourd'hui la société que je voudrais, dans les années à venir, travailler encore davantage à organiser la société de façon durable. Vous avez déjà reçu le document en question dans votre dossier de séance. À cet effet, j'ai choisi comme sujets principaux de notre travail pour l'année à venir, trois angles d'attaque au niveau régional :

- 1) l'atténuation du changement climatique ;
- 2) une utilisation socialement compatible de la numérisation et de l'IA ;
- 3) la protection de la biodiversité le long du Rhin.

J'aimerais développer brièvement ces trois points.

Sur le changement climatique. La région du Rhin supérieur n'est pas épargnée par le changement climatique. Il faudra compter à l'avenir avec une probabilité accrue d'événements météorologiques extrêmes comme par ex. des vagues de chaleur et des précipitations importantes. Cela entraînera des risques élevés, premièrement pour la qualité de vie, deuxièmement pour l'équilibre écologique de cet espace et troisièmement pour le développement économique de la région. Au cours des dernières années, le Conseil Rhénan s'est employé, par ex dans le domaine de la résilience ou encore d'une gestion des eaux et de la nature plus favorables. Il faut continuer dans ce prolongement maintenant et, parallèlement à des stratégies d'adaptation, continuer de prendre des mesures concrètes pour endiguer la progression du changement climatique. Cela signifie également réduire nos émissions de gaz de serre.

L'un des leviers à cet effet est le secteur des transports, car il contribue à raison de 30% à l'ensemble des émissions de CO² de l'UE, sachant que 60% sont le fait des automobiles. C'est pourquoi il nous faut arriver à des transports publics plus performants, en améliorant premièrement l'intermodalité des formes de transports dans un concept transfrontalier et en favorisant les mobilités douces, exemptes en CO². Deuxièmement, en continuant de nous employer pour des liaisons publiques transfrontalières, comme par ex. les Régibus et le comblement des maillons manquants dans les liaisons ferroviaires. Les lignes transfrontalières déjà existantes telles que la ligne de tram entre Bâle et Weil am Rhein sont de bons exemples et le résultat final s'avère toujours plus positif que ce que l'on prédisait.

La dimension sociale du développement durable. Le changement climatique et ses conséquences soulèvent différentes questions d'ordre social. Qui sera touché par les conséquences du changement climatique ? Quelles seront les conséquences des mesures d'atténuation du changement climatique pour la société ? Comment protéger en particulier les groupes les plus

vulnérables ? Les évolutions actuelles de la numérisation et de l'IA nous posent encore bien d'autres questions : comment la numérisation et l'IA peuvent-elles nous *aider* à mettre en place qui sache mieux préserver ses ressources ? Quels sont leurs effets sur la justice sociale ? L'IA pourrait-elle peut-être même nous aider à combattre les incitations anti-démocratiques sur Internet ? Ces quelques questions montrent qu'un développement durable est indissociablement lié à la question de savoir comment les sociétés d'aujourd'hui et de demain pourront vivre dans la justice. Voilà ce que devons constamment avoir présent à l'esprit en travaillons pour le Conseil Rhénan et pour une société juste envers tous, en consolidant les efforts que nous entreprenons en faveur en la formation professionnelle et de l'emploi, notamment au vu du processus post-Fessenheim et en continuant de nous employer au Conseil Rhénan en faveur d'une coopération en matière d'IA. Et ce faisant, nous devons mettre l'accent sur des investissements dans une forme du numérique qui serve à l'être humain. Les prémisses en seront l'amélioration des conditions de vie de l'être humain notamment quant à sa participation à la société, au respect des valeurs démocratiques et à l'utilisation efficace des ressources.

Sur la question de la biodiversité dans la région du Rhin supérieur, le Rhin nous relie naturellement, nous la population, l'économie et les écosystèmes de la région du Rhin supérieur. En même temps, il subit l'influence de l'homme, que ce soit avec la pollution de la nappe phréatique par les nitrates ou par la diminution de la diversité des espèces dans la vallée du Rhin. Ces dernières années, le Conseil Rhénan s'est distingué par des avancées importantes en la matière. Il s'agit maintenant d'élargir et d'approfondir notre engagement en faveur d'une meilleure fonctionnalité de l'écosystème rhénan. C'est pourquoi je voudrais placer un accent, l'année prochaine, si nous pouvions nous employer à trouver une solution systématique pour la préservation de notre biodiversité dans la région du Rhin supérieur. C'est également essentiel pour l'adaptation de la nature au changement climatique et pour une communication sans ambiguïtés sur l'évolution de l'hydrologie dans le bassin rhénan. En effet, nous devons prévenir le problème des basses eaux – et je ne veux pas seulement parler des basses eaux provoquées accidentellement hier parce qu'une vanne a été mal actionnée.

Je suis convaincu que notre coopération dans la région du Rhin supérieur est assez forte pour nous permettre de faire des pas importants sur la voie d'un développement durable, ainsi que l'exprimait Jerry Brown, cet ancien gouverneur de la Californie, dans le contexte de la coalition Under2 (Il s'exprimait en anglais, tandis que j'ai essayé de traduire sa citation en français) :

« Je crois que la collaboration avec les yeux ouverts, sans être naïfs, sans être utopistes, mais en réunissant des gens intelligents, des scientifiques, des décideurs et décideuses politiques, est le moyen de faire face à la terrible perspective d'un réchauffement climatique. »

Sur le plan stratégique, les nouveaux organes issus du Traité d'Aix-la-Chapelle et le nouveau secrétariat commun du Conseil Rhénan qui fonctionne déjà vont sûrement considérablement nous aider. La condition en est que nous mettions en place un réseau efficace de communication. C'est pourquoi je serai heureux, dans l'année qui vient, de travailler avec vous pour approfondir ces questions importantes concernant l'avenir de notre région ; j'invite cordialement les présidents et présidentes des commissions ainsi que tous les membres du Conseil Rhénan à participer.

Quant à la présidente, je lui adresse de très chaleureux remerciements pour la période de travail intensif qui est derrière nous, mais qui n'est pas forcément terminée. Je compte bien sur son activité dans l'année à venir et sur son soutien, car l'axe franco-allemand ne fonctionne

peut-être pas toujours bien au niveau national, mais certainement au niveau régional. C'est dans ce sens que je voudrais vous remettre deux présents originaires du Land du Bade-Wurtemberg pour vous remercier de votre travail. L'un est un livre qui parle beaucoup du Bade-Wurtemberg et l'autre un ustensile d'écriture qui vous permettra de noter ce qui vous a plu le plus dans le Bade-Wurtemberg. Et tout est fabriqué dans le Bade-Wurtemberg !

(Applaudissements)

Mme GANTER :

Merci, merci beaucoup ! Bonne continuation au Conseil Rhénan, quelle que soit sa présidence, allemande, suisse ou française, puisque c'est une présidence tournante.

J'ai le plaisir d'inviter maintenant Mme Bärbel SCHÄFER, Regierungspräsidentin de la région de Fribourg, à venir nous présenter la stratégie 2030 de la RMT et les travaux de préparation d'INTERREG VI. Si je puis me permettre, Madame SCHÄFER, la stratégie que vous allez nous présenter est une œuvre commune que nous avons pu élaborer dans un climat de confiance et je vous remercie pour la présentation qui va avoir lieu.

M. Alexis LEHMANN :

Merci beaucoup, Madame la Présidente Au niveau de la santé environnementale, je voudrais intervenir après les propos du futur président. Les Allemands, Français et Suisses qui vivent ici dans la région du Rhin supérieur ont une durée de vie inférieure aux Allemands, Français et Suisses. Je pense que c'est un point préoccupant qui devrait nous occuper. On évacue facilement ce phénomène en disant qu'ils mangent de trop, boivent de trop, fument de trop et ne bougent pas assez. C'est largement trop banal. Il n'y aucune étude épidémiologique qui vienne vérifier ce fait. Je pense que l'une des choses importantes que le Conseil Rhénan pourrait faire pour les habitants du Rhin supérieur, c'est de lancer une étude épidémiologique élargie pour voir si, effectivement, le fait d'être coincés entre les Vosges et la Forêt-Noire dans une région mal ventilée, orientée nord-sud et soumise à tout type de traitements, qu'ils soient urbains, agricoles, viticoles ou sylvicoles, a une influence sur la durée de vie. Je pense que ce serait bien.

M. FREY :

Merci pour cette contribution. Il est certainement intéressant de savoir que dans le Sud du pays de Bade, il règne une durée de vie qui est sans doute parmi les plus longues. Trouver à quoi tiennent les facteurs de succès pour une longue vie est probablement une tâche au niveau de toute l'humanité, mais devant laquelle le Conseil Rhénan ne reculerait pas. J'emmène votre suggestion dans la future commission afin que nous nous efforcions d'identifier ce qui nous fait vivre plus longtemps ici.

9. Présentation de la Stratégie 2030 de la RMT et préparation d'INTERREG VI

Bärbel SCHÄFER, Présidente du district gouvernemental de Fribourg

Mme Bärbel SCHÄFER : *(Présentation PPT)*

Merci beaucoup de me donner la possibilité de vous présenter un aperçu des points forts de l'année 2019. C'était bien sûr une année très importante de coopération transfrontalière pour la région du Rhin supérieur.

Avant d'aborder la stratégie de la Région métropolitaine, je voudrais rapidement dire un mot sur votre résolution concernant le Traité d'Aix-la-Chapelle et la participation du Conseil Rhénan. Je pense que c'est juste et que nous avons encore beaucoup de dynamique dans le processus. Mais je voudrais attirer votre attention sur une possibilité très pragmatique de gagner de l'influence. Nous venons de décider, en tout cas du côté allemand, que le secrétariat pour le Traité d'Aix-la-Chapelle sera dans ce que je vais appeler notre centre de compétences transfrontalier, à Kehl dans la Villa Rehfus. C'est là aussi que se trouve M. KLEINERT en tant que nouveau secrétaire du Conseil Rhénan. Donc, si nous avons toutes les compétences rassemblées en cet endroit, ce que nous savons, et M. ADRIAN l'a dit également, c'est qu'en fait, tous les sujets ou la majeure partie des sujets qui nous occupent viennent des Infobests, lesquels se trouvent aussi là-bas. Je pense que c'est là que le travail se fait. C'est là que se trouve la CRS, le Conseil Rhénan, les Infobests et beaucoup d'autres, l'Euro-Institut, TRISAN, beaucoup d'acteurs importants pour la région du Rhin supérieur. Je pense que c'est là que se créent les synergies, que nous entrons nos informations, que l'on génère les sujets pour le comité commun du Traité d'Aix-la-Chapelle. C'est une opportunité considérable pour nous. Ma demande à l'adresse des collègues en France est la suivante : aidez-nous, afin que le secrétariat français puisse également être à Kehl, car c'est là que se trouve le centre de compétence pour le travail. Strasbourg est une capitale européenne, mais Kehl pourrait peut-être ainsi devenir le centre de compétences de la région du Rhin supérieur. C'est là que nous pourrions placer les sujets émanant de la région, qui nous tiennent tous à cœur.

M. WASERMAN avait dit tout à l'heure qu'il avait été important pour le Traité d'Aix-la-Chapelle de disposer d'un plan de développement transfrontalier. Je crois qu'avec la stratégie 2030 de la région métropolitaine trinationale nous avons exactement ce plan de développement. Nous construisons sur des fondations très solides à savoir sur les succès que nous avons eus ici au cours des dix dernières années, dans la Région métropolitaine trinationale (RMT). Je parle maintenant en tant que porte-parole de son pilier politique dans lequel tous les acteurs issus de tous les organes de pertinence transfrontalière sont représentés, qu'il s'agisse du Conseil Rhénan, de la CRS, du réseau des villes, des Eurodistricts ou des collectivités territoriales. Tous en font partie, parce que la région métropolitaine trinationale n'est pas une instance propre, mais le maillage englobant tous les acteurs, ici dans la région du Rhin supérieur. C'est parce que nous sommes si nombreux et que nous avons tous formé un magnifique réseau que nous avons connu tant de succès. Finalement, nous avons mis en œuvre tout ce que nous voulions mettre en œuvre au cours des dix dernières années, que ce soient les nombreux projets de mobilité, par ex. le tram entre Strasbourg et Kehl ou encore le European Campus.

C'est pourquoi nous avons commencé avec forcément beaucoup de confiance à travailler ensemble sur la nouvelle stratégie pour les dix années à venir. Je n'ai pas besoin de vous expliquer la structure de la RMT qui est une gouvernance multi-niveaux. Ce qui m'importe, du fait que l'on n'a pas arrêté de se demander dans de nombreux organes s'il n'y en avait pas de trop (les avis là-dessus peuvent être partagés), c'est que nous maintenions, je crois, le réseau de la RMT, car c'est là que les acteurs pertinents se retrouvent et veillent à ce que nous évitions les doublons. C'est aussi pourquoi vous ne trouverez en somme rien de plus dans la stratégie de la RMT que ce que vous avez par ex. sous forme d'extraits dans la stratégie du Conseil Rhénan. L'inverse ne serait pas souhaitable. Ce serait même totalement erroné. C'est une stratégie commune. Nous regarderons ensuite qui peut assumer quel rôle, qui peut travailler quel point fort des différents projets, afin d'utiliser nos forces de manière sensée sans que nos travaux se chevauchent ou s'ignorent.

Nos efforts ont été couronnés de succès. Le processus stratégique 2030 a été un processus de large participation avec vraiment beaucoup d'acteurs à bord, bien entendu aussi le pilier sciences, le pilier économie, mais dans le pilier politique précisément tous les acteurs politiquement pertinents dans la région du Rhin supérieur. Je crois que rien que ce processus stratégique qui y est en cours, par nos soins à tous, aura déjà été un grand succès. Le Conseil Rhénan, Mme GANTER, M. FREY, Christian von WARTBURG et beaucoup d'autres étaient présents à de nombreuses réunions et ont fait entendre leurs voix.

Cette stratégie est portée par de nombreux acteurs. C'est important, car c'est une immense charge de travail. Nous avons besoin de nombreux acteurs. Nous avons 17 signatures provenant des trois pays. Chère Elisabeth ACKERMANN, merci d'avoir permis de trouver à Bâle un cadre solennel pour la signature.

Sur la méthodologie. Vous voyez que ces 11 objectifs stratégiques sont formulés. Les objectifs en rouge sont les objectifs dits transversaux que l'on retrouve dans d'autres domaines. Sur l'exemple des transports avec la mobilité durable et adaptée à l'utilisateur, cela se voit clairement. Nous avons essayé de travailler à trois niveaux.

- *Objectif stratégique : Promouvoir une mobilité durable et adaptée à l'utilisateur (niveau 1)*

Nous prenons un objectif stratégique, c'est le niveau 1 pour ainsi dire. À partir de ces objectifs, nous avons toujours essayé d'expliquer les sujets, car on peut les comprendre différemment. C'est pourquoi, sous chaque objectif, nous nous sommes posés la question : qu'est-ce que cela signifie concrètement pour nous ? Que voulons faire à travers cet objectif ?

- *Concrètement = combler les maillons manquants pour le franchissement du Rhin – un système tarifaire unique (niveau 2)*

Sur l'exemple de la mobilité, on voit très concrètement que si nous comblons les maillons manquants (*missing links*) pour le franchissement du Rhin, nous créons une structure tarifaire unique et permettons au matériel roulant d'être utilisé de manière transfrontalière. Mais ce n'était toujours pas assez concret.

- *Projet concret = liaison Haguenau-Rastatt-Karlsruhe ; Colmar-Fribourg ; Étude et mise en œuvre d'une zone tarifaire uniformisée jusqu'aux nouveaux horaires en 2024 (niveau 3)*

Nous sommes donc descendus au troisième niveau. Les choses deviennent alors très concrètes. Quelles sont nos idées de projets ? Par quels projets voulons-nous combler les maillons manquants ou créer une structure tarifaire unique ? C'est donc le niveau 3.

Sur l'objectif *changement climatique-protection du climat* (objectif transversal), nous avons vite constaté que tous les acteurs étaient d'accord : c'est bien là notre objectif numéro 1. Vous l'avez compris, c'est un sujet auquel nous n'échapperons pas. Rien ne nous concerne plus, rien n'est plus pressant que de travailler de manière transfrontalière sur le changement et la protection du climat. Concrètement, il s'agit de continuer à élaborer et à développer la stratégie de protection du climat. Nous avons des projets concrets. Je voudrais vous prier d'accompagner ces projets. Nous venons de débiter un grand projet dans nos trois pays, RES RMT. Il s'agit de concepts régionaux pour un approvisionnement et un stockage énergétique respectueux du climat. Tous les acteurs seront dans le même bateau et nous ferons le point de la situation dans la région du Rhin supérieur pour voir comment procéder concrètement. Nous avons des sujets comme la fourniture durable en énergies, le chauffage urbain entre Kehl et Strasbourg, ce grand projet des Badische Stahlwerke qui permet de chauffer tout un quartier de Strasbourg.

On pourrait continuer d'expliciter tous ces objectifs par des exemples, mais je vais m'arrêter là. Vous trouverez tout ici. Ce n'est pas exhaustif, ce ne sont que les idées que nous avons. Il existe encore beaucoup d'autres projets à travailler. Je parlerai encore tout à l'heure de l'écho très positif reçu pour l'appel à projets INTERREG dans le domaine du développement durable et de la protection du climat.

Nous avons un objectif qui n'entre peut-être pas tout à fait dans cet ensemble, parce qu'il constitue déjà un grand projet à lui seul, à savoir le *processus d'avenir Fessenheim*. Mais nous étions d'accord pour dire que nous voulions quand même le citer. Il recèle de nombreux autres objectifs, mais il est tellement concret et figure également dans le Traité d'Aix-la-Chapelle que nous ne voulions pas manquer de formuler cette grande mission d'avenir. Il ne recèle pas seulement la liaison Fribourg-Colmar, de grands sujets de mobilité, mais évidemment aussi cette innovation que représente l'IA. Nous voulons concevoir une région-modèle pour les énergies renouvelables et la neutralité climatique.

Autre objectif transversal important, déjà évoqué aujourd'hui, le multilinguisme. Je pense que ma collègue Elisabeth ACKERMANN parlera encore tout à l'heure de l'enquête réalisée auprès de la jeunesse et en dira davantage.

L'objectif transversal *Surmonter les obstacles juridiques*. Nous en avons déjà beaucoup entendu parler aujourd'hui. Nous avons déjà des sujets concrets. Nous savons à quels niveaux nous devons surmonter des obstacles juridiques. La protection de l'environnement est évidemment un sujet très vaste. Aujourd'hui la situation est inchangée à savoir que lorsque dans un pays il se produit une intervention qui relève de la protection de la nature, ce pays doit veiller tout seul au rééquilibrage, peu importe si cela est sensé d'un point de vue scientifique pour la protection de la nature, parce que l'on pense encore trop en termes de frontières.

Nous avons évoqué la directive sur le détachement. Il y a une chose que je souhaite dire clairement : il ne s'agit pas seulement de développer de nouveaux projets à vocation d'avenir. Prenant l'exemple de l'accord-cadre sur la formation professionnelle transfrontalière, je voudrais exhorter à ce que nous ne perdions pas ce que nous venons d'acquérir, car nous sommes arrivés à un tournant. J'espère que nous pourrons continuer à former nos jeunes de manière transfrontalière.

L'objectif transversal suivant est *Numérisation et Intelligence artificielle (IA)*. Faire de la région du Rhin supérieur un précurseur. Just quelques mots-clés qui peuvent devenir importants et où j'aurais besoin de votre soutien à tous. Nous sommes actuellement sur une étude prospective du European Campus concernant la mise en place d'une infrastructure de recherche de grande envergure dans la région du Rhin supérieur. Les résultats sont attendus pour le début de l'année prochaine. Nous aurons alors besoin de toutes les énergies. Nous ne pourrons pas recourir à un financement INTERREG (nous avons pu financer l'étude avec des fonds INTERREG). Il nous faudra nous présenter directement à Bruxelles et si c'est ce que nous voulons, nous devons avoir le soutien de tous les États nationaux. Ce serait un saut quantique pour les sciences, mais aussi pour l'économie.

L'argent est le nerf de la guerre. C'est pourquoi je vais mettre ma casquette de présidente du Comité de suivi INTERREG pour vous faire un bref rapport de situation. Nous sommes arrivés à la fin d'INTERREG V, enfin pas tout à fait. Nous avons encore vraiment de bons projets que nous souhaitons mettre en route dans les quatre à cinq mois. Le sujet de la protection du climat

ayant été abordé, j'attire votre attention sur le fait que ce sont des projets super-intéressants. Nous avons des projets dans les tuyaux pour l'agriculture, pour la biodiversité, pour la protection des cours d'eau. Cela vaut la peine pour vous en tant qu'élus et représentants de vos collectivités de faire un petit tour sur notre nouveau site Internet dédié au secrétariat INTERREG. (Nous sommes en train de mettre en place un bulletin d'information.) Allez voir ce qui s'y passe afin de permettre à ces projets d'avoir une couverture de premier plan.

Dans le domaine *Protection de l'environnement*, nous avons lancé un appel et nous nous retrouvons avec plus d'idées que nous ne pouvons en financer. Cela signifie que nous avons bien des projets à emmener pour INTERREG VI.

Nous avons quelques problèmes avec les sujets concernant les *transports* (qui sont dans les tuyaux avec de gros besoins en financements), mais nous ne savons pas s'ils seront encore dans INTERREG VI. Il y a manifestement des questions d'ordre politique et d'autres encore pour le financement national. Nous aurons besoin de votre soutien.

Nous avons bien sûr une stratégie pour INTERREG aussi. Nous sommes absolument compatibles avec les objectifs de la Commission Européenne. L'UE nous donne 5 objectifs prioritaires et 29 objectifs secondaires. Nous vous avons auditionnés en tant que parties prenantes. Quels sont les objectifs qui comptent pour nous ? Il va de soi que nous n'avons pas l'intention de travailler sur 29 objectifs, car nous nous perdriions, d'autant plus que ces objectifs se recourent en partie. Nous voulons des points forts. Nous avons eu un écho des plus favorables auprès des parties prenantes et de bons retours. Nous élargissons maintenant la participation et passons au grand public. Lors de notre prochaine réunion, au mois d'avril nous définirons nos objectifs stratégiques. En suite, dans la session suivante, nous définirons quels fonds iront dans quelle priorité. Quels seront nos indicateurs de résultats, en d'autres termes quels seront les critères pour nous mesurer ? Le 29 septembre, nous adopterons le nouveau programme opérationnel.

Peut-être encore une information importante pour votre assemblée. Lors de la dernière réunion, le Comité de suivi a voté à l'unanimité, et cela m'a bien fait plaisir, en faveur de ce que le secrétariat commun et l'autorité de gestion administrative, sans laquelle les fonds INTERREG ne pourraient être répartis judicieusement ni mis œuvre dans des projets judicieux, restent auprès de la Région Grand Est, parce que nous sommes très satisfaits de ce travail.

Nous avons encore du pain sur la planche. Nous avons eu un grand besoin de discuter avec la Commission dans le domaine des sciences (j'espère que c'est fait maintenant). Nous sommes forts dans le domaine des sciences. Nous avons beaucoup de bons projets et la Commission nous indique très clairement ceci : INTERREG ne doit pas servir à financer de la recherche fondamentale, ni des transferts de technologies d'une manière générale, mais uniquement à financer des innovations. Cela n'a peut-être l'air de rien. Mais dans la pratique, c'est autre chose. Je suis néanmoins confiante, nous trouverons un chemin pour poursuivre notre offensive Sciences qui a déjà rencontré tant de succès.

Je vous prie de continuer à nous accompagner tous ensemble dans vos rôles différents, car une chose n'a pas changé d'INTERREG V à INTERREG VI : nous avons besoin d'attention pour l'Europe. Nous devons montrer aux gens que l'Europe rend notre prospérité possible et que nous avons besoin de l'Europe pour poursuivre notre bon développement. Pour cela, nous avons besoin de vous. L'année prochaine, nous fêterons les 30 ans d'INTERREG. Il y aura différentes manifestations. Nous aurons aussi les 10 ans de la Région métropolitaine trinationale.

Mais je voudrais vraiment vous en prier : participez, en vos fonctions respectives, afin que l'Europe et les réussites qui sont les nôtres se concrétisent de manière tout à fait visible ! Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Mme GANTER :

Merci beaucoup, Madame SCHÄFER. Effectivement, que de beaux projets et d'actions qui doivent encore se concrétiser ! INTERREG VI restera encore une belle opportunité.

Je propose de donner la parole à Mme ACKERMANN pour un retour sur les travaux de la CRS et l'étude qui a été menée au niveau de la jeunesse.

10. Donner la parole aux jeunes : bilan de la présidence suisse de la CRS en 2019 et présentation des résultats de l'enquête auprès de la jeunesse

Elisabeth ACKERMANN, Présidente de la Conférence du Rhin supérieur

Mme ACKERMANN : *(Présentation PPT et projection d'un court-métrage)*

Madame la Présidente, Chers membres du Conseil Rhénan, Mesdames et Messieurs, c'est avec grand plaisir que je suis venue ce matin à Strasbourg et je vous apporte avec joie les salutations de la présidence de la Conférence du Rhin supérieur. Je suis ravie d'avoir l'occasion de vous présenter le bilan de ma présidence de la CRS jusque là et, surtout, les résultats d'une enquête effectuée cet été auprès de la jeunesse. Mon exposé sera agrémenté d'un petit film projeté aujourd'hui pour la première fois et que vous trouverez à partir d'aujourd'hui sur le site Internet de la CRS.

La présidence suisse de la CRS était placée en 2019 sous le slogan : « Concevoir ensemble le présent et l'avenir ». Vous voyez ici une série d'événements marquants que nous avons pu réaliser au cours de cette année. Parallèlement aux réunions ordinaires indiquées en rouge, je garde un très bon souvenir des événements thématiques en vert dans le domaine de la culture, de la santé, de l'éducation, de l'environnement et de l'économie. En bleu s'ajoute une série de courriers sur des sujets tels que les transports adressés au niveau national et supranational.

La présidence de cette année a placé des accents entre autres sur le thème de la jeunesse ainsi que sur les domaines de la mobilité, de l'éducation et de l'environnement. Vous allez le voir et l'entendre dans un instant, ces sujets suscitent également l'intérêt des jeunes générations. De plus, la CRS s'est penchée sur d'autres sujets, comme par ex. sur l'économie. Comme nous venons de l'entendre à l'instant par la présidente du district gouvernemental de Fribourg, Bärbel SCHÄFER, la CRS, de même que le Conseil Rhénan, a fourni une contribution importante à l'élaboration de la stratégie de la RMT. De ce fait, nous avons pu la fêter le 22 novembre passé à Bâle lors d'une cérémonie de signature commune.

L'implication des jeunes générations dans la coopération transfrontalière a constitué une cause importante durant ma présidence. Au cours de l'été, nous avons réalisé une enquête auprès des jeunes (de 18 à 29 ans) dans la région du Rhin supérieur. Je suis d'avis que les jeunes doivent être invités à participer davantage dans le contexte trinational, aux décisions, avec un droit de cogestion. Car plus tard, ils devront poursuivre notre travail. Nous devons réussir à in-

tégrer leurs besoins dans nos planifications, selon le principe « Donner une voix à la jeunesse ». Pour ce faire, nous avons réalisé cette enquête trinationale et représentative. J'ai pu en présenter les résultats avec vous, Madame la Présidente, dans le cadre d'une conférence de presse à Bâle. C'est ce que je me propose de faire aujourd'hui également.

Vous avez reçu le résumé de gestion et pourrez le relire. Dans ce qui suit, je voudrais mettre en relief les résultats, qui ouvrent sur des champs d'action tout à fait intéressants. En fait, le résultat le plus important pour moi, c'est qu'environ les trois-quarts de toutes les personnes interrogées dans la région du Rhin supérieur se sentent Européens. En Suisse, cela vaut pour les deux-tiers des personnes interrogées. Un peu pour cela, le concept géographique du Rhin supérieur est d'une importance plutôt mineure pour les Jeunes. Ainsi, un tiers seulement se considère comme des habitants de la région du Rhin supérieur. Cela nous amène au premier champ d'action. Il sera important pour nous de bien préciser les rapports entre les choses, d'expliquer que la « petite politique étrangère », le travail transfrontalier, est essentielle et en rapport aussi avec l'Europe. Car si la coopération ne réussit pas à petite échelle, elle n'aura guère de chances de réussir à grande échelle. C'est cela que nous devrions montrer.

Ensuite, chapitre important, nous les avons interrogés sur leurs connaissances linguistiques et nous avons constaté qu'une grande partie des jeunes Allemands (41%) ne parle pas du tout le français. En Allemagne, seule une toute petite partie (13%) parle bien ou couramment le français. Chez les Français, la barrière linguistique n'est pas aussi grande : 27% ont indiqué qu'ils ne parlaient pas du tout l'allemand. Du côté suisse, la part des germanophones ne comprenant pas du tout le français est encore moindre et se situe autour de 13%. Cela tient évidemment au fait que, chez nous, le français est la première langue étrangère et qu'il est aussi une des langues officielles de la Suisse.

Nous avons demandé aux jeunes dans quelle mesure ils seraient disposés à travailler dans un pays voisin ou à y faire une formation initiale ou continue. Nous avons constaté que, sur le principe, la disposition était élevée. Du côté suisse, un peu moindre avec 32%. Mais sinon, les deux tiers environ se verraient très bien. La partie française est la plus disposée à entreprendre un travail ou des études de façon transfrontalière. D'une manière générale, on constate évidemment que les jeunes ayant de bonnes connaissances de la langue du voisin sont beaucoup plus disposés à travailler ou à faire une formation à l'étranger en zone frontalière.

Ensuite, nous les avons interrogés sur ce qu'ils pensent de la libre-circulation des personnes et là, les pourcentages étaient très élevés dans les trois pays, même en Suisse avec 84%, ce qui m'a particulièrement fait plaisir. En Allemagne, 93% même et en France, 94%. De façon concordante, les jeunes ne sont que 5% à voir un risque dans la libre-circulation des personnes. En Suisse, ce chiffre est un peu plus élevé, mais toujours très bas avec 9%.

Il en découle pour nous un deuxième champ d'action, la promotion du multilinguisme. Il est naturellement très important de pouvoir se comprendre pour pouvoir travailler ensemble. Nous avons vu que les jeunes étaient très disposés à travailler ou à suivre une formation dans le pays voisin. Nous devrions créer davantage de possibilités ou simplifier les choses, par ex. pour leur faciliter un stage de plusieurs mois dans un autre pays.

Nous avons ensuite demandé aux jeunes comment ils se déplaçaient entre nos pays. C'est qu'ils se déplacent beaucoup ! Il n'y en a que peu qui n'ont pas traversé la frontière au cours de l'année passée, sachant que les trois-quarts ont pris la voiture. Un jeune sur dix seulement

prend majoritairement le train. Mais en même temps, les jeunes sont d'avis qu'il est bon de découvrir la région voisine par les transports publics. Un tiers seulement pense que l'offre de transports publics mériterait, voire nécessiterait vraiment d'être étendue. Nous nous heurtons là à une certaine contradiction des réponses.

Nous aurions donc là un troisième champ d'action. Il concernerait l'utilisation des transports publics que nous souhaiterions bien sûr renforcer avec l'extension des communautés tarifaires, peut-être aussi en promouvant les réductions comme par ex. les tickets jeunesse. Un premier pas dans cette direction a déjà été fait entre l'Allemagne et la Suisse. D'autres doivent suivre.

Parmi les sujets qui intéressent les jeunes et qu'ils tiennent pour très importants dans la coopération transfrontalière, il faut citer avant tout l'environnement, puis la mobilité et l'éducation. C'est là qu'ils trouvent qu'il y aurait beaucoup à faire.

Cela nous amène au quatrième champ d'action. Les sujets intéressant les jeunes sont en fait les mêmes que dans la politique et dans les débats publics. Les parlements des jeunes, les établissements scolaires et les organisations de la jeunesse sont certainement très importants pour familiariser les jeunes au travail transfrontalier et peuvent servir de portes d'entrée.

Beaucoup de jeunes ont indiqué qu'ils s'imagineraient bien dans une coopération transfrontalière ou qu'ils en font déjà l'expérience, le domaine principal étant celui des loisirs (les 2/3 ont manifesté leur intérêt), suivi par le domaine de l'environnement, des langues, de l'éducation et des affaires sociales. La jeunesse française de la région du Rhin supérieur se distingue par un engagement important en faveur de l'environnement ainsi que dans le domaine des langues et de l'éducation. Du côté suisse, il est frappant de constater que l'engagement des jeunes dans le domaine des loisirs est plus bas que dans les deux autres pays. Mais nous voyons que les jeunes se montrent intéressés et seraient prêts à entreprendre quelque chose sur le plan transfrontalier. La question est de savoir comment les y amener. Ils se révèlent plus accessibles par voie de projets et de sujets que par le biais des institutions. Il conviendrait, par conséquent, de former des groupes thématiques, des forums et d'aborder les jeunes par l'intermédiaire des media sociaux et d'offrir des projets leur permettant de participer.

Nous avons entendu que les jeunes générations ont des idées très précises sur les contenus et les points principaux de la coopération transfrontalière. Bien entendu, Il s'agit maintenant pour nous de continuer à exploiter les résultats de ces études et de les faire couler, le cas échéant, dans l'Eurodistrict.

Dans ce but, il s'agira dans les mois et les années à venir de définir des mesures concrètes correspondant éventuellement aux champs d'action identifiés. Naturellement, les jeunes devront être appelés à y jouer un rôle. J'ai pu présenter ce sondage le 8 novembre déjà au Parlement des jeunes de la région du Rhin supérieur. Il y aura encore deux manifestations en février à Karlsruhe et à Strasbourg à l'idée desquelles je me réjouis déjà. Merci beaucoup de m'avoir permis de vous présenter cette enquête ici également.

Et maintenant, j'ai le plaisir de vous présenter le travail de la CRS sous ma présidence durant l'année écoulée sous forme d'un court-métrage d'environ cinq minutes. Je me réjouis à l'idée de poursuivre le travail avec le Conseil Rhénan et vous souhaite du plaisir à visionner ce film ainsi que de belles fêtes et une bonne année 2020 ! Merci pour votre attention.

(Projection du film)

Mme GANTER :

Merci beaucoup, Madame ACKERMANN, pour ces deux témoignages. Le film est une très belle rétrospective de ce que nous avons fait tous ensemble. Chacun d'entre nous ici a apporté sa petite pierre et peut en être fier. Merci d'avoir fait ce film. Reste-t-il des questions sur l'exposé de Mme SCHÄFER ou de Mme ACKERMANN sur la stratégie Jeunesse ?

Pour ma part, je me réjouis de ce que nous organisons ici à la Région Grand Est une séance de travail avec le Parlement des jeunes. D'ici le 15 février prochain, nous allons essayer de rassembler notre jeunesse qu'elle soit allemande, suisse ou française. Il y aura également une séance de travail avec Mme DAMMANN à Karlsruhe sur le même modèle.

11. Divers

S'il n'y a pas de questions, il me reste quelques informations pratiques à vous communiquer. Vous avez trouvé sur vos tables le communiqué de presse qui sera diffusé à l'ensemble des media. Vous aurez également trouvé un document qui s'intitule « 2019 : une année-charnière pour le Conseil Rhénan ». C'est une fiche synthétique des actions réalisées cette année. Vous avez aussi trouvé la première lettre d'information envoyée par M. KLEINERT qui sera également envoyée aux institutionnels français, allemands, et suisses pour faire connaître les travaux du Conseil Rhénan. Comme je le disais, notre communication est essentielle et nous avons mis différents supports en place. Je vous invite aussi à rejoindre les réseaux sociaux que le Conseil Rhénan mis en place, que ce soit la page Twitter ou Instagram.

Vous trouverez également sur votre table les dates des réunions pour 2020.

La prochaine plénière aura lieu le 29 juin 2020 à Rastatt.

La plénière de fin d'année se déroulera le 7 décembre 2020 à Bad Bellingen.

Il me reste à vous remercier tous d'avoir bien voulu être des nôtres aujourd'hui. Il me reste à remercier les interprètes qui sont là-haut, cachées dans leur local, mais qui nous aident beaucoup dans nos oreilles et nous permettent une réunion agréable. Vous avez trouvé un petit cadeau de la région Grand Est ; le parapluie n'était pas fait exprès, car nous ne savions pas qu'il allait pleuvoir, mais au moins il sera utile.

Je vous souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année, en famille avec du repos et de bons moments.

Je vous invite au cocktail déjeunatoire qui aura lieu au 4^e étage. Merci à tous et merci au bureau qui m'accompagne toute l'année. Une bonne année 2020 pour nos travaux, Monsieur FREY ! Je vous dis tous à bientôt !

Fin de la séance